

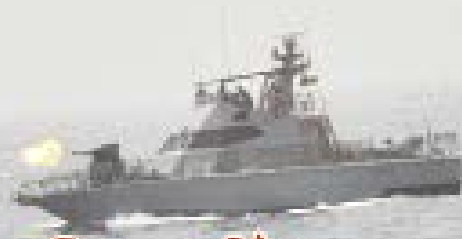


# ARMÉE NATION

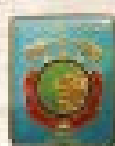


Revue de réflexion des Forces armées sénégalaises

ISSN : 0850-74 14/ N° 59



## La protection des frontières : l'impératif d'une approche intégrée





# Nekk benn, doolel sunu reew

## Bonne fête de l'Indépendance



Colonel Mactar DIOP  
Directeur de l'Information et des relations Publiques des Armées

## FDS et protection des frontières : une mission sous le signe de la gouvernance sécuritaire

Les frontières constituent, plus que jamais, un fort enjeu de sécurité intérieure et extérieure. Les Armées, à cet égard, jouent un rôle de premier plan dans la défense de l'intégrité du territoire national et la protection des populations et de leurs biens. Cette mission est souvent conduite en étroite collaboration avec les autres forces militaires et paramilitaires et en coopération avec les Etats voisins. En cas de crise, un engagement armé peut être déclenché.

Les franges frontalières sont devenues des aires d'intérêt éminemment militaire, à cause notamment de leurs dynamiques sociales, économiques et sécuritaires qui transcendent les limites territoriales des Etats. Parfois sous-administrées et insuffisamment dotées en infrastructures et services publics de base, ces zones sont très vulnérables au banditisme transfrontalier particulièrement tourné vers l'exploitation illicite des ressources naturelles. Par ailleurs, ces zones servent souvent de refuges aux bandes armées, particulièrement engagées dans les trafics illicites. Surtout, elles constituent un terreau fertile à la naissance et à l'expansion de menaces de type asymétrique, notamment le terrorisme jihadiste.

Sous ce rapport, des mécanismes de coopération sous régionale sont mis en œuvre, avec la conduite de

patrouilles conjointes ou combinées. Des dispositifs de liaison et de rencontres périodiques entre autorités militaires frontalières permettent d'instaurer un climat de confiance et d'éprouver des procédures au niveau opératif et tactique.

La protection des zones frontalières offre également un champ propice à la coopération avec les autres forces de sécurité, l'Administration et les populations.

Face à l'ampleur de la criminalité transfrontalière et l'avènement du terrorisme, le contrôle de l'hinterland est devenu un complément indispensable à l'action militaire.

Par ailleurs, les Armées participent au quotidien à la mise en œuvre des mesures édictées en matière de protection contre les menaces sanitaires, environnementales, ainsi que la protection de l'économie nationale. En cas de crise, des mesures particulières sont prises pour juguler la menace.

En définitive, les frontières sont aujourd'hui considérées davantage comme une passerelle qu'une barrière. Cependant, cette passerelle doit être organisée, dans une symbiose parfaite entre les FDS d'une part et entre celles-ci et les autres parties prenantes, en droite ligne du paradigme qui sous-tend la gouvernance sécuritaire.



P03• EDITORIAL

P06• CÉRÉMONIE D'ADIEUX DU GÉNÉRAL D'ARMÉE AÉRIENNE BIRAME DIOP

P08• CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DU GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE CHEIKH WADE

## PROMOTION ET NOMINATION D'OFFICIERS GÉNÉRAUX

P10• GCA CHEIKH WADE, CEMGA

P12• GDI MAMADOU GAYE, SOUCEMGA

P14• GB KHAR DIOUF, DG ARSM

# SOMMAIRE

## PANDÉMIE DE LA COVID-19

P17• VACCIN CONTRE LA COVID-19 : PRÉSENTATION ET PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

P22• « LA GEOCOVID » : UN VIRUS QUI FAIT BOUGER LES FRONTIÈRES GÉOPOLITIQUES

## L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE : UN RECENTRAGE SUR DES STRUCTURES NATIONALES AUTONOMES

P28• LE NOUVEAU PÔLE DÉDIÉ À LA FORMATION DES PERSONNELS DES FORCES ARMÉES SÉNÉGALAISES (FAS)..

P30• INTERVIEW DU GÉNÉRAL DE BRIGADE PHILIPPE HENRI ALFRED DIA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DE DÉFENSE DU SÉNÉGAL

P32• LA FORMATION INTÉGRÉE DES OFFICIERS À L'ENOA

P36• L'ÉCOLE D'APPLICATION DES TRANSMISSIONS (EAT) : UN OUTIL INDISPENSABLE À LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DES TRANSMISSIONS

P38• LA FORMATION DES INTENDANTS MILITAIRES AU SÉNÉGAL : COOPÉRATION AVEC L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)

## LA PROTECTION DES FRONTIÈRES PAR LES FDS : L'IMPERATIF D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE

P42• CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DU MATÉRIEL DES ARMÉES À LA PROTECTION DES FRONTIÈRES

P46• L'INTÉGRATION, UNE RÉPONSE PERTINENTE À LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DES FRONTIÈRES

P49• LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL INTÉGRÉ DE GESTION DE LA SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE AU NIVEAU DE LA RÉGION DE SAINT-LOUIS

P52• ARMÉE DE L'AIR ET PROTECTION DES FRONTIÈRES

P54• PARTICIPATION DES ARMÉES À LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE BOIS EN ZONE MILITAIRE N° 5

## VIE DES UNITES

P56• ADMINISTRATION DU DOMAINE MILITAIRE : ENJEUX ET DÉFIS

P57• PLAN GLOBAL DES INFRASTRUCTURES

P58• HOMMAGE À FEU ADJUDANT MANSOUR DIOUF

## LIBRES REFLEXIONS

P60• GENRE ET MOBILITÉ DANS LES ARMÉES

P62• LA CRÉATION D'UNITÉS LÉGÈRES DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION : UNE NÉCESSITÉ POUR ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES GAT AU SÉNÉGAL

P64• LES TRADITIONS DANS LES ARMÉES : FACTEUR DE COHÉSION ET DE SUPÉRIORITÉ OPÉRATIONNELLE

# ARMEE-NATION

Une publication de la Direction de l'Information et des Relations publiques des Armées

## DIRECTEUR DE PUBLICATION

Colonel Mactar DIOP

## REDACTEUR EN CHEF

Commandant Idrissa DIOP

## ONT CONTRIBUÉ À LA REDACTION

Général de division Mamadou GAYE

Général de brigade Khar DIOUF

Colonel David DIAWARA

Med-Col Papa Samba BA

Colonel Amadou Moussa NDIR

Colonel Mbaye GUEYE

Colonel Clément Nasalan

Lieutenant-colonel Narcisse J.L. MANGA

Dentiste Lt colonel Khadessa SY DIAO

Lieutenant-colonel Moussa BAYO

Commandant Mamadou Lamine CAMARA

Med-Cdt Aminata Diop Nakoulima

Commandant Mamadou Kandé SAGNA

Commandant Amady DIA

Med-Cne Moustapha DIOP

Lieutenant de vaisseau Amadou DIALLO

Capitaine El hadji Mohamed Diagne

Lieutenant Moussa WADE

## PHOTOGRAPHIE

Division Production audiovisuelle - DIRPA

## MAQUETTE ET INFOGRAPHIE

Adjudant Alioune CISSE

Sergent Youssof Officier CISSE

Les idées et points de vue contenus dans les articles n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas la position officielle de l'État-major général des Armées.



**CEREMONIE D'ADIEUX**  
du général d'armée aérienne Birame DIOP  
Chef d'état-major général des Armées  
29-03-2021





## CEREMONIE D'INSTALLATION

du général de corps d'armée Cheikh WADE

*Chef d'état-major général des Armées*

07-04-2021



## Général de corps d'armée Cheikh WADE

Prénom : Cheikh  
Nom : WADE  
Date et lieu de naissance : 22 mars 1963 à Meckhé  
Date d'entrée en service : 14 novembre 1983  
Grade actuelle : **Général de corps d'armée**  
Date de prise de rang : 7 décembre 2020  
Spécialité : Infanterie  
Fonction actuelle : Chef d'état-major  
général des Armées à/c  
du **30 mars 2021**  
Situation de famille : Marié  
Limite d'âge : 22 mars 2023.



### FORMATIONS SUIVIES

- Académie royale militaire de Meknès, Maroc : 1983-1986.
- Cours d'application Infanterie (DAI), ENOA, Thiès : 1986-1987.
- Stage commando, CNEC Mont-Louis, France : oct- dec 1989.
- Cours des capitaines Infanterie, Fort Benning Géorgie, Etats-Unis (USA) : 1996-1997.
- Cours d'Etat-major au Ghana : 1998-1999.
- Ecole supérieure de Guerre de Paris, France : 2005-2006.
- Session du CESA (Centre d'études stratégiques pour l'Afrique), Washington, USA : mai-juin 2007.
- Cours des Opérations de maintien de la paix (OMP) au Centre Koffi ANNAN, Ghana : juin 2006.
- Cours supérieur de logistique des Nations unies à Karen, Kenya : 2010.
- Cours de Management des Nations unies à Nairobi, Kenya : 2010.
- Cours des Nations unies sur la gestion basée sur les performances, New York : 2012.
- Plusieurs sessions de formation de courte durée en Allemagne, aux Pays-Bas et en Ethiopie.

### DIPLOMES OBTENUS

#### Civils

- Baccalauréat Série C au Lycée Malick SY, Thiès ; 1982.
- Certificat préparatoire (CPEV), Faculté des Sciences, UCAD Dakar; 1983.
- DUES II Physique-Chimie; Université Mohamed V, Rabat, Maroc ; 1985.
- Diplôme de Management et d'Administration Publique (GIMPA); Accra, Ghana ; 1999.

#### Militaires

- Diplôme d'officier ;
- Diplôme Application Chef de section Infanterie ;
- Brevet des techniques Commandos ;
- Diplôme de Cours des Capitaines Infanterie ;
- Diplôme d'Ecole d'état-major ;
- Diplôme d'Aptitude au grade d'officier supérieur ;
- Brevet de l'Enseignement militaire supérieur (BEMS);
- Diplôme d'études supérieures de défense, option Stratégie et Géopolitique (DESD).

### EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Chef de section au Bataillon de commandos : 1987-1993 ;
- Mis pour emploi au Centre national d'entraînement commando (CNEC), Kédougou, Patassy : 1989 ;
- Chef du centre national d'instruction commando (CNIC), Ngor : 1990 ;
- Mission de la CEDEAO au Libéria (SENREGLIB/ECOMOG) : 1991-1993 ;
- Commandant d'unité de la 2<sup>e</sup> compagnie du Bataillon de commandos ; 1993-1996 ;
- Rédacteur à la Division instruction sport (DIS), Etat-major général des Armées, 1997-1998 ;
- Mis pour emploi à la Division Technique et Renseignement (DTR), EMGA : 1999 ;
- Commandant de la Compagnie de protection et d'honneur (CPH), BHR, EMGA : 1999-2000 ;
- Officier adjoint au Chef de corps du Bataillon de commandos : 2000-2001 ;
- Observateur des Nations unies entre l'Irak et le Koweït (MONUIK) : 2001-2002 ;
- Commandant de Brigade du Cours des capitaines, Ecole d'application de l'infanterie (EAI) : 2002 ;
- Chef de corps du Bataillon de commandos : 2002-2005 ;
- Chef de la Division opérations de l'Etat-major de l'Armée de terre : 2006-2007 ;
- Chef du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), EMGA : 2007-2008.
- Planificateur militaire au siège de l'Union africaine (SPMU), Addis Abeba, Ethiopie : 2008-2009 ;
- Officier opérations et plans au Bureau des Nations unies pour le Soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) : 2009-2012 ;
- Chef Cellule commandement de la formation (CCF), EMGA : 2012-2013 ;
- Commandant de la zone militaire n°5 : 2013-2015 ;
- Sous-chef Opérations à l'Etat-major général des Armées : 2015-2017 ;
- Chef de l'Etat-major de la MICEGA, Opération «Restore Democracy», Gambie : jan-mars 2017 ;
- Chef d'état-major de l'Armée de terre : 2017-2019 ;
- Sous-chef d'état-major général des Armées : janvier 2020-mars 2021.

### DECORATIONS

#### SENEGALAISES :

- Commandeur dans l'Ordre national du Lion ; 2014.
- Médaille d'honneur de l'Armée de terre ; 2014.
- Croix (2) de la Valeur militaire avec étoile d'argent; 1993 et 1995.

#### ETRANGERES :

- Médaille de la CEDEAO pour l'ECOMOG, Libéria ; 1993.
- Médaille de l'ONU pour la MONUIK, Irak-Koweït ; 2002.
- Médaille des Nations unies pour service spécial à l'UNSOA, New York ; 2010.
- Médaille de l'Union africaine pour l'AMISOM, Somalie ; 2012.
- Médaille de la CEDEAO pour la MICEGA, Gambie ; 2017.
- Médaille militaire saoudienne ; 2016.
- Chevalier de la légion d'honneur, France ; 2019.

### LANGUES PARLEES

- Wolof                      - Anglais
- Français                 - Allemand.



## Général de division Mamadou GAYE

Prénom : **Mamadou**  
Nom : **GAYE**  
Date et lieu de naissance : 1<sup>er</sup> mars 1962 à Rufisque  
Date d'entrée en service : 10 novembre 1984  
Grade actuel : **Général de Division**  
Date de prise de rang : **30 mars 2021**  
Spécialité : Infanterie  
Fonction actuelle : Soucemga  
Situation de famille : Marié  
Limite d'âge : 1<sup>er</sup> mars 2022



### FORMATIONS

- Ecole nationale des officiers d'active (4<sup>ème</sup> promotion 1984-1986)
- Stage du cours d'application infanterie, EAI de Thiès
- Stage de qualification renseignement opérationnel niveau 3
- Stage du cours des capitaines d'infanterie, EAI de Thiès
- Stage du cours d'état-major en Côte d'Ivoire (EFA de Bouaké)
- Cours de PC brigade à l'Ecole de maintien de la paix Bamako, Mali
- Cours à l'institut des NU pour la formation et la recherche (UNITAR)
- Stage du cours ESG (ACSC10) en Grande Bretagne
- Cours des chefs de mission des Nations Unies à Séoul (République de Corée)

### DIPLOMES OBTENUS

#### **Civil**

- Baccalauréat
- License en Anglais (UCAD/SENEGAL)
- Brevet Arabe littéral (Université de Sorbonne)
- Certificat Arabe par la radio (Le Caire/EGYPTE)
- Certificat de langue étrangère (Italien) au CESAG
- Certificat d'Etudes en Négociation et en Résolution des conflits (UNITAR)

#### **Militaires**

- Diplôme de chef de section, ENOA
- Diplôme de cours d'application infanterie
- Diplôme de qualification renseignement opérationnel niveau 3
- Diplôme du cours des capitaines d'infanterie
- Diplôme d'état-major EFA, BOUAKE/RCI
- Diplôme d'aptitude au grade d'officier supérieur
- Brevet de l'enseignement militaire supérieur
- Certificat Militaire de langues étrangères/Anglais (Université de Camberley/Angleterre)

- Master en sciences militaires (Defense studies, Université King's Collège de Londres, Royaume Uni)
- Diplôme des chefs de mission des Nations Unies à Séoul (République de Corée)

### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Chef de section au 12<sup>ème</sup> Bataillon d'instruction
- Chef de section au 22<sup>ème</sup> Bataillon de reconnaissance et d'appui
- Commandant d'unité de la 2<sup>ème</sup> CRA au 22<sup>ème</sup> Bataillon de reconnaissance et d'appui
- Mission de maintien de la paix des Nations Unies au Rwanda (MINUAR III)
- Commandant d'unité au 3<sup>ème</sup> Bataillon d'infanterie
- Adjoint chef BOI du 1<sup>er</sup> Bataillon d'infanterie
- Commandant d'unité au Groupement Mobile d'Intervention (POLICE/GMI)
- Commandant de compagnie du BATSEN RWANDA II (1995)
- Chef du Bureau stage au Sénégal de la Division instruction sports de l'EMGA
- Chef de cabinet de l'inspecteur général des forces armées (2000-2002)
- Officier adjoint au chef de corps du 5<sup>ème</sup> Bataillon d'infanterie (2002-2006)
- Chef de corps du 3<sup>ème</sup> Bataillon d'infanterie (2007-2009)
- Commandant de l'Ecole nationale des sous-officiers d'active (ENSOA)
- Chief G3/OPS de la Mission de maintien de la paix des Nations Unies au Congo (MONUSCO)
- Commandant de l'Ecole nationale des officiers d'active (ENOA)
- Commandant de la Zone militaire n°6
- Inspecteur technique, mis pour emploi auprès du Chef d'état-major général des armées
- Sous-chef Ressources humaines EMGA
- Directeur général de l'Agence pour la Réinsertion sociale des militaires

### DECORATIONS

#### **Sénégalaise**

- Médaille d'honneur de la Police nationale, 2020
- Commandeur dans l'Ordre national du Lion, 2019
- Officier dans l'Ordre National du Lion, 2012
- Médaille des militaires blessés en opération, 2009
- Médaille d'honneur de l'armée de terre, 2009
- Chevalier dans l'Ordre national du Lion Sénégal, 2000
- Croix de la valeur militaire, étoile d'argent, 1997

#### **Etrangères**

- Médaille ONU (MINUAR III), 1995
- Médaille ONU (MONUSCO), 2011
- Médaille d'Or de la Défense nationale française, 2016

### LANGUES PARLEES

- Français
- Arabe
- Espagnol
- Anglais
- Italien

**Général de brigade  
Khar DIOUF**



Prénoms : Khar  
 Nom : DIOUF  
 Date et lieu de naissance : 15/01/1964 à Poffine (Fatick)  
 Date d'entrée en service : 17/11/1983  
 Grade actuel : Général de brigade  
 Date de prise de rang : 30/03/ 2021  
 Fonction actuelle : Directeur général de l'Agence pour la Réinsertion sociale des militaires  
 Date d'affectation : 30/03/2020  
 Situation de famille : Marié  
 Date limite d'âge : 15/01/2024

- Sous-chef ressources humaines de l'état-major général des armées du 15 /11 /2020 au 29 /03/2021.
- Directeur général de l' Agence pour la Réinsertion sociale des militaires à compter du 30 mars 2021.

**I. FORMATIONS MILITAIRES SUIVIES**

- Cours de formation d'officiers à l'Académie Royale Militaire de Meknès (ARM) au Maroc.
- Cours d'Application des Chefs de Section d' Infanterie, Division d'Application de l'Infanterie/ THIES (Sénégal) (1988-1989).
- Cours des capitaines d' Infanterie à Fort Benning (USA) (1997).
- Cours d'Etat-major à Kénitra au Maroc (1999-2000).
- Ecole Supérieure de Guerre en Allemagne (2006-2008).

**II. EMPLOIS TENUS**

- Chef de section au Bataillon de Parachutistes (1989-1994).
- Commandant par intérim de la 2° compagnie du Bataillon de parachutistes (1995-1995).
- Commandant d'unité de la 3° compagnie du Bataillon de parachutistes (1995-1997).
- Commandant d'unité de la 1° compagnie du Bataillon de parachutistes (1997-1999).
- Commandant d'unité de la 3°compagnie motorisée du 24° BRA (2000-2002).
- Chef Bureau Opérations Instruction du Bataillon de parachutistes (2002-2004).
- Officier adjoint au 12eme Bataillon d'instruction en 2004.
- Officier adjoint à l'Ecole Nationale des Officiers d'Active (2004-2006).
- Chef de corps du Bataillon de Parachutistes (2008-2011).
- Officier Supérieur Adjoint/ Adjoint/OPS à la Zone Militaire N°1 (2012).
- Chef de la Division Gestion Formation à l'EMGA (2013-2014).
- Officier Supérieur Adjoint au Commandant de la Zone militaire n°6 (2014-2015).
- Commandant de l'Ecole d'Application de l'Infanterie de Thiès / EAI (2015-2017).
- Commandant la Zone militaire n°5 du 16/08/2017 au 31 juillet 2019.
- Adjoint au chef d' état-major de l'armée de terre du 1er aout 2019 au 14 /11/2020.

**III. OPEX**

Officier d'état-major à la MONUSCO /RDC au Bureau de la réforme du secteur de sécurité (2011/2012)

**IV. AUTRES COURS SUIVIS**

- Cours du Certificat d'Aptitude aux Troupes Aéroportées 55 131 (1991) à Pau en France.
- Cours du Certificat d'Officier Spécialiste des Techniques Aéroportées (OSTAP) 55 12 (1995) à Pau en France.
- Cours Tactique sur la manœuvre Interarmes (2005). Combined Arms Tactical Course(CATAC) en Angleterre.

**V. DIPLOMES CIVILS**

- Diplôme universitaire d'études littéraires section langue romaine DUEL2 /Espagnol (UCAD)
- Diplôme universitaire d'études scientifiques section sciences juridiques DUES2/Droit (Université Mohamed 5/Rabat)

**VI. DECORATIONS**

- Croix de la valeur militaire (bronze)
- Croix de la valeur militaire (argent)
- Médaille ONU
- Médaille sportive allemande
- Commandeur OM

**VII. LANGUES PARLEES**

- Français
- Espagnol
- Arabe
- Anglais
- Allemand

**VIII. LANGUES ECRITES**

- Français
- Allemand
- Anglais.
- Espagnol

# DOSSIER

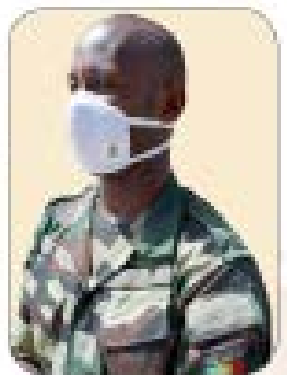
## La Pandémie de la Covid-19 après une année de lutte : La problématique de la vaccination



**La COVID-19 est encore là**  
 Pour nous protéger, protéger notre Unité, protéger nos Familles.



**Bannissons les regroupements inutiles**



**Gardons le port du masque**

Médecin chef des Armées (MCA)  
77 353 89 12

SAMU  
1616

N°vert 800 00 50 50





Med-Col Papa Samba BA,  
Med-Cdt Aminata Diop Nakoulima,  
Med-Cne Moustapha DIOP

## VACCIN CONTRE LA COVID-19 : PRESENTATION ET PROBLEMATIQUES SOULEVÉES

### I. INTRODUCTION

La pandémie à COVID-19 est un problème mondial de santé publique sans précédent, de par sa capacité de propagation et sa forte mortalité. Elle a aussi rappelé l'éventualité d'émergence de pathologies infectieuses nouvelles capables d'engendrer une paralysie multisectorielle, notamment économique des pays les plus développés au monde. Dès le début de cette pandémie, des interventions non pharmaceutiques telles que le lavage systématique des mains, l'utilisation de gel hydro alcoolique, le port de masque, la distanciation physique, la fermeture des frontières, étaient mises en œuvre à l'échelle mondiale pour lutter contre la COVID-19. Ces interventions, qui ne manquent pas de pertinence, n'ont cependant pas permis de maîtriser la propagation de la maladie. Ainsi, à la date du 19 mars 2021, l'OMS comptabilise plus de 120 millions de cas de COVID19 confirmés et plus de 2,6 millions de décès dans le monde [1]. La vaccination contre la COVID-19, en induisant une immunité collective durable, est vue par les experts comme étant le seul moyen efficace pour contrôler la pandémie, reprendre une vie

sociale normale et relancer le tissu économique dans le monde. En mars 2020, soit 2 mois après le séquençage génétique du virus de la COVID-19, la course aux vaccins a été alors ouverte aux industries pharmaceutiques avec comme objectif fixé par l'OMS et les instances de régulation, un taux d'efficacité minimal de 50% [2]. Il existe, depuis lors, plus de 200 vaccins candidats d'approches et de technologies différentes dont certains ont reçu leur autorisation de mise sur le marché [3]. A la date du 19 mars 2021, le nombre de personnes vaccinées contre la COVID-19 dépasse 360 millions dans le monde [1]. A cette même date, le Sénégal qui a lancé sa campagne de vaccination le 23 février 2021, était à 130.599 personnes déjà vaccinées [1]. Dans ce article nous allons d'abord présenter les différents types de vaccins disponibles puis nous aborderons quelques problématiques soulevées sur ces vaccins.

### II. Quels sont les différents types de vaccins disponibles ?

Il existe, selon les technologies utilisées, deux catégories de vaccins actuellement disponibles dans le monde [4] :

#### ► Les vaccins basés sur le virus en entier

C'est l'approche la plus connue, anciennement utilisée pour la fabrication de vaccins contre d'autres pathologies infectieuses. Il peut s'agir du virus de la COVID-19 (SARSCoV2) en entier inactivé par un produit chimique appelé  $\beta$ -propiolactone ou d'un virus vivant mais atténué. Aucun des deux (virus inactivé ou atténué) n'entraînera la maladie lorsqu'ils sont inoculés dans l'organisme humain mais permettront la production d'anticorps neutralisants par les cellules immunitaires de l'homme. Lorsque la personne vaccinée sera en contact avec le vrai virus de la COVID-19, ces anticorps gardés en mémoire, permettront de le neutraliser. Le vaccin BBIBP fabriqué par l'industrie pharmaceutique chinoise Sinopharm est un exemple de vaccin à virus inactivé qui a une efficacité de 79% avec un schéma vaccinal de 2 doses espacées de 21 jours [5].

#### ► Les vaccins basés sur les particules virales

Le principe est, cette fois-ci, d'utiliser une partie du virus et non le virus en entier. Il s'agit essentiellement de 3 groupes : les vaccins à ARN, les

Fournitures de Bureaux et Scolaires

48. Rue Amadou Assane Ndoye  
Tél : 33 821 82 35  
Fax : 33 838 40 42  
Email : centralepap@orange.sn

**LIVRAISON  
OFFERTE**

\*Offre soumise à condition





vaccins vecteurs viraux et les vaccins protéiques.

- **Les vaccins à ARN** contiennent l'acide ribonucléique messenger (ARNm) codant pour la protéine Spike (spicule) encore appelée protéine S (protéine de surface du virus de la COVID-19). Lorsque le vaccin est administré à une personne, la cellule humaine elle-même produira des protéines S après lecture de l'ARNm par les ribosomes cellulaires. La production de ces protéines S va entraîner une réaction du système immunitaire qui va produire des anticorps neutralisants qui seront gardés en mémoire pour un prochain contact avec le virus de la COVID-19. Il existe à ce jour deux vaccins ARN en cours d'utilisation. Le premier est le vaccin BNT162b2 fabriqué de façon conjointe par les industries pharmaceutiques allemande BioNTech et américaine Pfizer. Ce vaccin a une efficacité de 95% avec un schéma vaccinal de 2 doses espacées de 21 jours [6]. Le deuxième est le vaccin mRNA-1273 fabriqué par l'industrie pharmaceutique américaine Moderna qui a une efficacité de 94% avec un schéma vaccinal de 2 doses espacées de 28 jours [7]. Il existe un défi logistique majeur à relever avec ces nouvelles technologies de fabrication des vaccins. L'instabilité de l'ARNm exige une conservation à de très basses températures (- 70 degrés Celsius pour le vaccin de BioNTech/Pfizer et - 30 degrés Celsius pour celui de Moderna).

- **Les vaccins vecteurs viraux** se basent sur la technologie du virus vectorisé. Ceci signifie qu'un autre virus que celui de la COVID-19 est utilisé comme vecteur. En l'occurrence, il s'agit du virus à

ADN, appelé pour cette raison un adénovirus. Par manipulation génétique, on lui retire les gènes qui lui permettraient de se dupliquer chez le sujet vacciné, de sorte qu'il est peu, voire pas du tout, offensif pour l'homme. Ces gènes sont alors remplacés par ceux du virus de la COVID-19 qui codent pour la protéine S. De la sorte, après injection du vaccin, le virus vecteur entre dans les cellules de la personne et les oblige à fabriquer la protéine S contre laquelle le système immunitaire fabriquera des anticorps neutralisants. Il existe plusieurs vaccins vecteurs viraux : le vaccin britannique AZD1222 d'Oxford/AztraZeneca (efficacité : 82%, schéma vaccinal : 2 doses espacées de 12 semaines), le vaccin russe Sputnik (efficacité : 91%, schéma vaccinal : 2 doses espacées de 21 jours) et le vaccin américain Ad26.COVS.2 de l'industrie Johnson & Johnson (efficacité : 72%, schéma vaccinal : 1 seule dose) [3]

- **Les vaccins protéiques**, quant à eux, contiennent des nanoparticules composées de cette fameuse protéine S et d'éléments adjuvants qui ont pour rôle de booster le système immunitaire. L'absorption de ces nanoparticules entraînera une réaction du système immunitaire et une production d'anticorps neutralisants qui seront gardés en mémoire pour un prochain contact avec le vrai virus de la COVID-19. L'exemple est le vaccin NVX-CoV2373 de l'industrie pharmaceutique américaine Novavax qui a une efficacité de 89% avec un schéma vaccinal de 2 doses espacées de 21 jours [8].

### III. Réponses à quelques questions souvent posées

#### Existe-t-il des effets secondaires des vaccins ?

Comme tout vaccin, les vaccins contre la COVID-19 peuvent provoquer des effets secondaires bénins, tels que la fièvre, la fatigue, les maux de tête, des douleurs musculaires, des frissons, la diarrhée et une douleur au point d'injection. La probabilité d'apparition de ces différents effets secondaires varie en fonction du type de vaccin anti-COVID-19 administré. Dans la plupart des cas, les réactions indésirables disparaissent d'elles-mêmes en quelques jours. Des effets secondaires plus graves ou plus durables sont extrêmement rares. Les vaccins font l'objet d'une surveillance continue afin de détecter les événements indésirables rares [9].

#### Quelle est la cible prioritaire ?

A l'heure actuelle, les cibles prioritaires définies par le SAGE (Strategic Advisory Group of Experts on Immunisation) de l'OMS pour la vaccination anti-COVID-19 sont les personnes à très haut risque et à haut risque ; c'est à dire les personnels de santé en première ligne, les personnes âgées de plus de 60 ans ou ayant des comorbidités reconnues comme étant des facteurs de gravité de la COVID-19 telles que le diabète, l'hypertension artérielle, l'obésité ou la maladie pulmonaire chronique [10]. Mais cette cible est à élargir avec le projet COVAX qui

a pour objectif un accès équitable et à l'échelle mondiale aux vaccins anti-COVID-19, seul moyen pour acquérir une immunité collective et voir le bout du tunnel de la pandémie à COVID-19 [11].

#### Les femmes enceintes et allaitantes peuvent-elles se vacciner ?

Dans l'état actuel des connaissances, aucun élément particulier ne porte à croire que les risques pourraient l'emporter sur les avantages de la vaccination anti-COVID-19 chez les femmes enceintes. Cependant, les données dont on dispose pour évaluer la sécurité des vaccins pendant la grossesse restent très limitées. C'est pourquoi les femmes enceintes dont le risque d'exposition à la COVID-19 est élevé (par exemple, le personnel soignant) ou qui présentent des comorbidités susceptibles d'accroître le risque de contracter une forme sévère de la maladie peuvent être vaccinées, en consultation avec leur prestataire de santé.

On ne sait pas encore si les vaccins contre la COVID-19 peuvent être excrétés dans le lait maternel. Il est important de prendre en compte à la fois les avantages de l'allaitement maternel pour le développement et la santé du nouveau-né et la nécessité clinique de vacciner la mère contre la COVID-19. L'OMS ne recommande pas d'interruption de l'allaitement après la vaccination [12].

#### Les enfants peuvent-ils se vacciner ?

Les vaccins actuellement utilisés n'ont pas été évalués en population pédiatrique. La vaccination n'est donc

pas indiquée chez cette population. Cependant, un petit nombre d'enfants présentant des facteurs de risques d'infections graves voire mortelles (déficit congénital primitif, greffes d'organe, etc.) pourrait en bénéficier. La règle reste toujours une bonne évaluation entre le risque et le bénéfice clinique de la vaccination chez cette tranche d'âge. Plus largement, la vaccination de tous les enfants dans une stratégie visant à obtenir une immunité de groupe n'est pas envisagée à court terme [13].

#### Est-il pertinent de vacciner systématiquement les militaires projetés en OPEX ?

Il est plus que pertinent, dans la mesure du possible, de vacciner les militaires en opération externe pour plusieurs raisons. La vaccination peut permettre de protéger les militaires à risque d'avoir des formes graves de COVID-19 en théâtre opérationnel. Elle peut permettre de prévenir la survenue de la maladie qui peut réduire les effectifs dans les contingents et / ou porter atteinte au moral de la troupe. Elle peut aussi empêcher l'accusation à tort des militaires d'être vecteurs de la maladie dans les zones de déploiement. Cette vaccination doit se faire en prenant en compte le type de vaccin à choisir et le schéma vaccinal qui doit idéalement se dérouler à la phase de pré-déploiement [14].

#### Qui ne doit pas se vacciner contre la COVID-19 ?

Le vaccin ne doit pas être administré aux personnes ayant des antécédents

de réaction allergique sévère à une composante quelconque du vaccin. Les personnes ayant des signes suspects de COVID-19 devraient faire un test PCR de COVID-19 avant de se vacciner. Si ce test s'avère positif, il est recommandé de faire la vaccination de préférence 6 mois après le diagnostic de l'infection, en tout cas pas avant 3 mois, et avec une seule dose [13].

#### Les vaccins à ARN et à ADN peuvent-ils modifier les gènes de la personne vaccinée ?

L'une des plus grandes préoccupations des populations concernant les techniques novatrices de fabrication des vaccins contre la COVID-19 est la modification du matériel génétique de l'homme. Il est à retenir que les vaccins anti-COVID-19 à ARNm et à ADN ont été rigoureusement évalués par des essais cliniques et font l'objet d'une validation à chaque phase par un comité technique indépendant avant leur mise sur le marché. Rappelons que 5 vaccins sur plus de 200 candidats ont été validés. La lecture des particules (ARN ou ADN) injectées se fait par les ribosomes qui se trouvent dans le cytoplasme de la cellule humaine et non dans le noyau cellulaire. Du moment où il n'existe pas d'interaction entre la particule virale inoculée et le noyau de la cellule humaine, il ne peut pas y avoir une modification génétique de la personne vaccinée [13].

#### Quelle est la durée de la protection contre la COVID-19 après la vaccination ?

Étant donné que les vaccins anti-COVID-19 n'ont été mis au point



qu'au cours des derniers mois, il est trop tôt pour déterminer la durée de la protection qu'ils confèrent. Des travaux de recherche sont en cours pour répondre à cette question. Cependant, il est encourageant de constater que, d'après les données disponibles, la plupart des personnes qui guérissent de la COVID-19 développent une réponse immunitaire qui leur assure au moins une certaine période de protection contre la réinfection, bien que la force et la durée de cette protection soient toujours à l'étude [12].

### Les vaccins sont-ils inefficaces contre les nouveaux variants ?

Là aussi, il n'existe pas de données suffisamment claires pour prouver l'inefficacité des vaccins disponibles sur les nouveaux variants. Mais cette inefficacité reste très probable, surtout pour les virus dont les mutations portent sur les composantes de la protéine S. Cependant des mises à jour régulières par les industries pharmaceutiques pourraient permettre de fabriquer de nouvelles versions de vaccins et de contourner les mutations du virus de la COVID-19 [12].

### CONCLUSION

À l'ère de la vaccination anti-COVID-19, l'espoir de mettre fin à la pandémie peut être permis. Cependant, même si la vaccination représente le moyen préventif le plus rassurant, il ne peut en aucun cas justifier l'abandon des autres mesures barrières. La règle de la prévention reste l'utilisation combinée des moyens dont on dispose. A travers une solidarité exemplaire pour satisfaire la demande vaccinale au niveau international et une forte adhérence communautaire aux campagnes de vaccination anti-COVID-19, nous pouvons avoir une immunité collective durable et retrouver une vie sociale normale dans notre village planétaire.

### REFERENCES

- World Health Organisation. WHO-Coronavirus Disease (COVID-19) Dashboard. Available from : <https://covid19.who.int/>
- World Health Organization (2020) WHO R&D Blueprint. Novel Coronavirus: COVID-19 Therapeutic Trial Synopsis.
- Kim JH, Marks F, Clemens JD (2021) Looking beyond COVID-19 vaccine phase 3 trials. Nature medicine, 1-7.
- World Health Organization (2021) Draft landscape and tracker of COVID-19 candidate vaccines. [internet]; [cité le 13 Mars 2021]. Disponible sur : <https://www.who.int/blueprint/priority-diseases/key-action/novel-coronavirus-landscape-ncov.pdf>
- China's Sinopharm Touts 100% Antibody Response for COVID-19 Vaccine It's Already Giving to Workers. [internet]; 2021 [cité le 13 Mars 2021]. Disponible sur: <https://www.fiercepharma.com/pharma-asia/china-s-sinopharm-touts-100-antibody-response-for-covid-19-vaccine-it-s-already-giving>
- Polack FP, Thomas SJ, Kitchin N, Absalon J, et al. (2020) Safety and efficacy of the BNT162b2 mRNA Covid-19 vaccine. New England Journal of Medicine, 383(27), 2603-2615.
- Voysey M, Clemens SAC, Madhi SA, Weckx LY et al. (2020) Safety and efficacy of the ChAdOx1 nCoV-19 vaccine (AZD1222) against SARS-CoV-2: an interim analysis of four randomised controlled trials in Brazil, South Africa, and the UK. The Lancet, 397(10269), 99-111.
- Tian JH, Patel N, Haupt R, Zhou H et al. (2021) SARS-CoV-2 spike glycoprotein vaccine candidate NVX-CoV2373 immunogenicity in baboons and protection in mice. Nature communications, 12(1), 1-14.
- Chung YH, Beiss V, Fiering SN et Steinmetz NF (2020) COVID-19 vaccine frontrunners and their nanotechnology design. ACS nano, 14(10), 12522-12537.
- OMS (2021). Recommandations provisoires pour l'utilisation du vaccin anti-COVID-19 Pfizer-BioNTech, BNT162b2, en vertu du protocole OMS d'autorisation d'utilisation d'urgence: orientations provisoires, 8 janvier 2021 (No. WHO/2019-nCoV/vaccines/SAGE\_recommandation/BNT162b2/2021.1).
- Herzog LM, Norheim OF, Emanuel EJ et McCoy MS (2021) Covax must go beyond proportional allocation of covid vaccines to ensure fair and equitable access. bmj, 372.
- Guilbaud A (2020) L'Organisation mondiale de la santé et la Covid-19. Etudes, (7), 7-20.
- Lefebvre M, Vignier N, Pitard B, Botelho-Nevers E et al (2021) Covid-19 vaccines: frequently asked questions and updated answers. Infectious diseases now.
- DSA, Sénégal (2021). Fiche technique sur la Vaccination des casques bleus contre la COVID-19

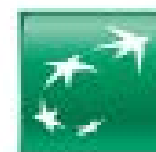
# DANS UN MONDE QUI CHANGE, IL EST POSSIBLE DE TOUT AVOIR SUR MESURE



## OFFRE FONCTIONNAIRES

- Crédit à la consommation à partir de 6,5%
- Crédit véhicule à 6,90%
- Crédit Habitat sans garantie hypothécaire à 7,5%
- Offre coopérative d'habitat à 6,75%

bicis.sn | 818 04 06 06



**BICIS**  
GROUPE BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change





Lieutenant-colonel Moussa BAYO  
Officier Adjoint DIRMAT

## « La GEOCOVID » : un virus qui fait bouger les frontières géopolitiques

Pour comprendre la pertinence de remplacer la **Géopolitique de la COVID** par le néologisme « **GEOCOVID** », il serait nécessaire de réfléchir à la manière dont on considère l'espace. Raymond Aron rappelait, dès le début des années 1960, que l'espace peut être successivement considéré comme « cadre, enjeu et théâtre ». Cette triple déclinaison a été une bonne piste pour définir la Géopolitique. En effet, s'il n'y a pas d'enjeu, il n'y a pas de rivalité, ni d'affrontement, donc pas de « théâtre ». En s'inspirant de cette approche aronienne, Yves Lacoste va considérer la Géopolitique comme l'étude « **des rivalités de pouvoir sur un territoire** ». Selon lui, lorsqu'une chose est envisagée en tant qu'enjeu sur la scène internationale, elle devient l'objet de la Géopolitique. Mais, il convient de préciser qu'une étude géopolitique doit décrire des acteurs identifiables, développant chacun une stratégie, ou mode opératoire, pour atteindre leurs objectifs. Les acteurs sont tous ceux qui, dotés d'un projet, luttent et s'affrontent pour le contrôle d'une situation. Parmi eux, le plus classique est assurément l'État. Cependant celui-ci est concurrencé par d'autres acteurs.

Ainsi, en analysant le comportement des acteurs de la scène internationale face à la Covid 19, l'Université Internationale d'Agadir a-t-elle organisé un colloque international autour de la problématique suivante : la Covid-19 est-elle un « **game-changer** » géopolitique?

En tout état de cause, la pandémie mondiale affecte grandement les équilibres géopolitiques. Ceci est clairement perçu à travers l'affirmation de puissance de certains États qui cherchent à exploiter le virus en question pour faire avancer leurs propres intérêts. Par ailleurs, la catastrophe sanitaire et la récession économique ont d'ores et déjà accentué et modifié les rapports de force internationaux. Comme toutes les crises, la Covid 19 a avivé les rivalités latentes, révélé des transformations jusqu'ici occultées et créé de véritables changements. Alors même que la coopération serait la mieux à même de juguler l'épidémie, c'est la concurrence qui façonne la géopolitique actuelle.

En effet, Certains perçoivent la pandémie **comme un processus d'accélération**, d'autres comme

l'effet déclencheur **d'une profonde rupture**. Donc, après le choc infligé par la pandémie de Covid-19 à l'ordonnement mondial, on peut se poser les questions suivantes : assistons-nous, au regard des enjeux,

à une mutation des frontières géopolitiques, qu'on assimile ici aux aires d'influence ? Le virus a-t-il entraîné une transformation radicale de notre environnement géopolitique ? Faut-il un nouveau système de gouvernance mondiale pour vaincre la Covid 19 ?

### Un Virus politico-stratégique qui redessine les frontières géopolitiques

Après un an de pandémie, la livraison de matériels médicaux est devenue un outil d'influence sur la scène internationale. Et en pleine course aux vaccins, certains Etats n'hésitent pas à utiliser leur remède comme arme diplomatique. Il existe assurément une "diplomatie" des vaccins, et même un

« soft power des vaccins ».

Ce sont les États-Unis et la Chine qui avaient d'abord fait parler d'eux. C'est plus tard, le 10 août 2020, que le Président Russe Vladimir Poutine a annoncé que son pays avait réussi à développer le premier vaccin « efficace » contre le Corona Virus. Cette annonce s'inscrit dans une volonté de replacer la Russie dans la bataille scientifique et politique autour du coronavirus qui se joue surtout entre les États-Unis et la Chine. Ce n'est pas un hasard si les Russes ont appelé leur vaccin « **Sputnik V** ». Cela fait bien sûr référence à ce qui s'est passé en 1957 quand les Russes avaient lancé **Sputnik 1**, le premier satellite artificiel lancé autour de la terre. À l'époque, l'Union soviétique était loin derrière les États-Unis en matière de technologie spatiale. Mais en lançant

ce satellite, ils avaient réussi à faire douter les Américains, à leur donner le sentiment que leur pays avait été dépassé dans la course à l'espace.

Les faits corroborent que la Russie est déterminée dans cette course aux vaccins. Le **Sputnik V** a maintenant été approuvé dans 15 pays et au moins cinq autres l'envisagent. Parmi ceux qui l'ont approuvé figurent plusieurs États de l'ancien bloc communiste, mais aussi des pays beaucoup plus lointains comme l'Argentine, l'Inde, l'Iran, la Tunisie et le Pakistan. Quelques autres, tels que la Chine et la Corée du Sud, ont exprimé leur intérêt. Le Fonds d'investissement direct russe (RDIF), un organisme public, qui a contribué au financement de Sputnik V, affirme que plus de deux millions de personnes ont été touchées dans le monde entier.

S'il y'a un pays qui a très vite compris l'enjeu, c'est la Chine. Elle a été l'origine du problème, et veut aujourd'hui s'imposer comme la solution, avec tous les avantages politiques qui s'y attachent. Des ponts aériens sont organisés pour ravitailler des pays moins avancés. Le vaccin de la société d'État **Sinovac** est ainsi le premier à toucher des pays et des populations restés jusqu'ici totalement à l'écart de la frénésie de vaccination qui atteint principalement les pays du Nord. Certes, c'est un grand signe de solidarité, mais il serait naïf d'en ignorer la dimension politique. La Chine est très présente en Afrique depuis bientôt vingt ans, et y a déployé ses « nouvelles routes de la soie », qui ont fait de Pékin le premier partenaire commercial de la plupart des États africains. Mais cette présence n'est pas toujours très bien acceptée, et le vaccin offre à la Chine l'occasion de se présenter comme le meilleur ami du continent noir.





La Chine poursuit des objectifs clairs. D'abord, elle veut améliorer son image qui a été ternie par la pandémie. Et deuxièmement, elle veut cimenter ses liens avec les pays stratégiquement importants ainsi que ceux qui sont concernés par le projet de « Nouvelle route de la soie ». Troisièmement, elle veut faire grandir la part de marché de ses vaccins, en espérant utiliser cette diplomatie du vaccin pour contribuer à la réalisation d'autres objectifs économiques. Si la Chine réussit son effort auprès de l'Afrique, mais aussi d'autres parties du monde privées de vaccins, comme les Balkans, ou même la Hongrie, elle aura remporté une immense victoire de « soft power », cette influence douce qui lui fait défaut. L'image positive du pays qui aura aidé le monde à surmonter le fléau permettra à la Chine de peser encore plus lourd dans la redéfinition des équilibres géopolitiques de demain.

Pendant que les premiers vaccins chinois arrivaient en Afrique, le Président Emmanuel Macron était en visioconférence avec le Directeur Général de l'OMS, pour faire le point sur l'initiative COVACS, devant justement fournir des vaccins aux pays en développement. Selon l'Élysée, le président a insisté pour que « les résultats tangibles de l'effort collectif » se voient rapidement. Mais avant le COVACS, ce sont les vaccins chinois qui ont fait les titres de la presse africaine.

Au regard de ce qui est mentionné supra, pour certains, l'Europe n'en fait pas assez pour contrer cette diplomatie des vaccins russe et chinoise. La question qui se pose est la suivante : l'UE, qui peine à gérer l'approvisionnement de sa population, doit-elle livrer des doses de vaccin à ses voisins, comme l'Ukraine ? Ceci

est indispensable dans le contexte actuel. Mais tant que Bruxelles n'aura pas réglé les problèmes de sa propre chaîne d'approvisionnement, la Russie et la Chine continueront de profiter du retard accusé par le vieux continent.

Donc, grâce à leur maîtrise des biotechnologies, la Chine et la Russie s'affranchissent de la tutelle commerciale et politique occidentale sur la planète. Elles démontrent en creux l'incapacité des pays riches à promouvoir le bien partout dans le monde. Elles mettent la lumière sur les insuffisances du modèle économique et politique libéral. En démontrant en grandeur réelle leurs capacités d'innovation technologique, leur agressivité commerciale et leurs talents diplomatiques, ces nouvelles puissances démontrent que le 21e siècle sera celui des bouleversements, sur tous les plans, au détriment de ceux qui mènent le monde depuis deux siècles. Les frontières géopolitiques (zones d'influences) vont certes bouger, mais reste à savoir si les équilibres géostratégiques seront affectés.

### Covid 19 : processus d'accélération ou effet de rupture géopolitique

Depuis décembre 2019, les fragiles équilibres internationaux sont secoués par trois crises majeures qui se sont succédées et qui s'amplifient désormais mutuellement. La première est sanitaire : par sa contagiosité et sa létalité, le virus du COVID-19 frappe les populations et pousse les États à restreindre les mouvements internes et externes. La seconde crise est économique : en raison de ces mesures prophylactiques, l'activité économique a drastiquement chuté au point que la récession mondiale a atteint 3%. La

troisième est politique et stratégique car ces catastrophes sont devenues des enjeux d'affrontement entre puissances chinoise et américaine ou encore, à l'intérieur de l'Union européenne. La face du monde semble être profondément modifiée. Mais le monde d'après sera-t-il radicalement différent de celui d'avant ou bien sera-t-il seulement pire, comme l'avais déclaré Jean-Yves Le Drian?

Selon une conviction largement répandue, le monde aurait profondément changé avec la COVID 19. Cette pandémie aurait modifié en profondeur les structures mêmes de l'ordre mondial. Plus rien ne serait jamais comme avant. Mais, d'autres pensent que le changement radical qu'induirait le virus n'est qu'une perception, la réalité est toute autre. C'est en fait confondre le choc causé par le virus et son impact réel sur les équilibres stratégiques.

Le caractère historique du coronavirus vient en grande partie de la conjonction de l'instantanéité de son impact, des conséquences de son amplitude mondiale et de l'évidence de sa nature transformatrice. Mais en déduire que le Virus en question a débouché sur la création d'un monde nouveau, est confondre impact psychologique et conséquences structurelles. La COVID 19 restera à jamais dans les mémoires, c'est bien sûr un événement historique. Il n'a pas pour autant modifié en profondeur les rapports de force internationaux et l'état de la planète. Les États-Unis ont certes été frappés, mais ont-ils été affaiblis ? Non, ils sont restés la première puissance mondiale, loin devant toutes les autres.

La COVID 19 nous rappelle l'analyse de Pascal Boniface sur l'impact des attentats du 11 septembre 2001. Ce dernier disait que la dernière

révolution stratégique qui a modifié l'ordre mondial n'est pas le 11/09, mais le 09/11 (9 novembre 1989), lorsque le Mur de Berlin est tombé. À cette époque, le monde bipolaire, qui avait structuré les relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, a pris fin. Depuis, un ordre nouveau se bâtit sur des tendances à long terme. Il y en a deux principales. La fin du monopole de la puissance détenu depuis cinq siècles par le monde occidental et la montée en puissance des opinions publiques et des peuples dans la décision internationale. A la lumière cette analyse, il serait tout à fait légitime de dire que la pandémie de la COVID 19 est certes un processus d'accélération, mais pas l'effet déclencheur d'une profonde rupture.

La crise n'a pas déclenché un changement radical de la géopolitique mondiale. Le changement de paradigme n'est pas encore là : 2021 n'est pas 1648 quand les Traités de Westphalie avaient conclu la Guerre de Trente ans et transformé la géopolitique en la fondant sur les États nationaux. La crise du COVID-19 n'est pas non plus la fin de la Deuxième Guerre mondiale qui avait conduit à l'élaboration d'un système de sécurité collective appuyé sur le droit international garanti par l'Organisation des Nations Unies et dominé dans les faits par un équilibre entre deux superpuissances militaires. Pour le moment, la crise a avivé les rivalités mondiales existantes, au premier chef entre les États-Unis d'Amérique et la Chine.

### Quelle gouvernance face à la Covid 19 ?

La santé publique globale a toujours été favorable à plus de coopération que toute autre situation internationale. Le contrôle de cette pandémie ne

devrait pas être différent. Il nécessite également une coopération réelle entre les différents acteurs avec un échange dans un esprit de confiance. Le manque de coopération dans des moments pareils est intrigant, vu les risques énormes du virus sur l'équilibre des sociétés, des économies et de la finance mondiale. Les pays doivent coopérer et travailler ensemble, de la même manière qu'ils l'avaient fait lors des pandémies précédentes.

Ceci dit, vu les limites en termes d'équipements médicaux et pharmaceutiques, et que le monde doit faire face au virus simultanément, les pays ont déployé des efforts très compétitifs pour sécuriser leur propre provision, en premier, plutôt que d'avoir une approche solidaire globale. Les pays en développement viendront clairement en dernier plan, puisque les pays développés auront toujours des offres plus alléchantes pour récupérer, les premiers, les équipements de chez les grands fournisseurs.

L'Organisation Mondiale de la Santé a un rôle très important à jouer au regard de ce qui est susmentionné. Elle a l'avantage d'avoir des experts pointus dans tout le spectre en relation avec l'épidémiologie et la contagion. Néanmoins, il faut rappeler que la décision quant au niveau d'implication et du poids que peut avoir l'OMS revient aux États membres. Or, durant la crise financière de 2008, les États membres ont décidé de réduire le budget de l'OMS, en particulier pour la section en charge des réponses aux pandémies. L'OMS ne recevait plus, ces dernières années, que des contributions volontaires provenant de pays membres sans obligations particulières.

En termes de perspectives, il faut reconnaître que le fait essentiel est que

le monde de l'après-corona définira ses propres caractéristiques. Et c'est ici que réside la nouveauté, puisqu'il le fera en restant précisément fidèle à sa logique d'inconstance. Aussi, l'on ne peut encore présager de celles-ci. Paul Valéry écrivait que « l'imprévu lui-même est en voie de transformation et l'imprévu moderne est presque illimité ». Ce vecteur de l'inconnu fera que la géopolitique de l'après-corona sera plus sociale que politique.

Par ailleurs, il faut souligner que pour vivre et non pas simplement survivre, il naîtra également de cette crise quelque meilleure compréhension de notre relation au monde, ainsi qu'une humilité et une générosité dans l'entraide qui font cruellement défaut à la scène internationale. Pour l'heure, on ne saurait ignorer les signes du **virus d'une orwellisation de la géopolitique en marche**.

A la lumière de ce qui précède, il peut être constaté que la pandémie a révélé une profonde crise de l'architecture géopolitique mondiale. Au delà de la rivalité États-Unis/Chine, c'est un monde a-polaire qui s'est affirmé durant quelques mois tant l'absence d'un quelconque leadership a été flagrante. Les puissances chinoise et étatsunienne en sortent fragilisées, l'Union européenne parcellisée, les puissances émergentes (Brésil, Russie, Inde, Afrique du Sud...) renvoyées à leurs graves faiblesses internes. Dans ce contexte, le système international de gouvernance collective, symbolisé par l'OMS, a été largement pris en défaut. Jamais les grands enjeux d'un véritable développement durable n'ont été posés avec une telle acuité. Par ailleurs, il faudrait reconnaître que cet animal infinitésimal de Wuhan contraint l'humanité à penser universalité.





**PORT  
AUTONOME  
DE DAKAR**

## MISSION

En action logistique au service des économies émergentes africaines

## OBJECTIFS

**30 ans d'expérience**  
**100 000 TEU** de marchandises  
**15%** d'augmentation de la Fiabilité  
Amélioration de la Fiabilité



DES CHIFFRES  
ET DES  
STATISTIQUES



DES RELATIONS  
INTERNATIONALES  
ET DES PARTENAIRES



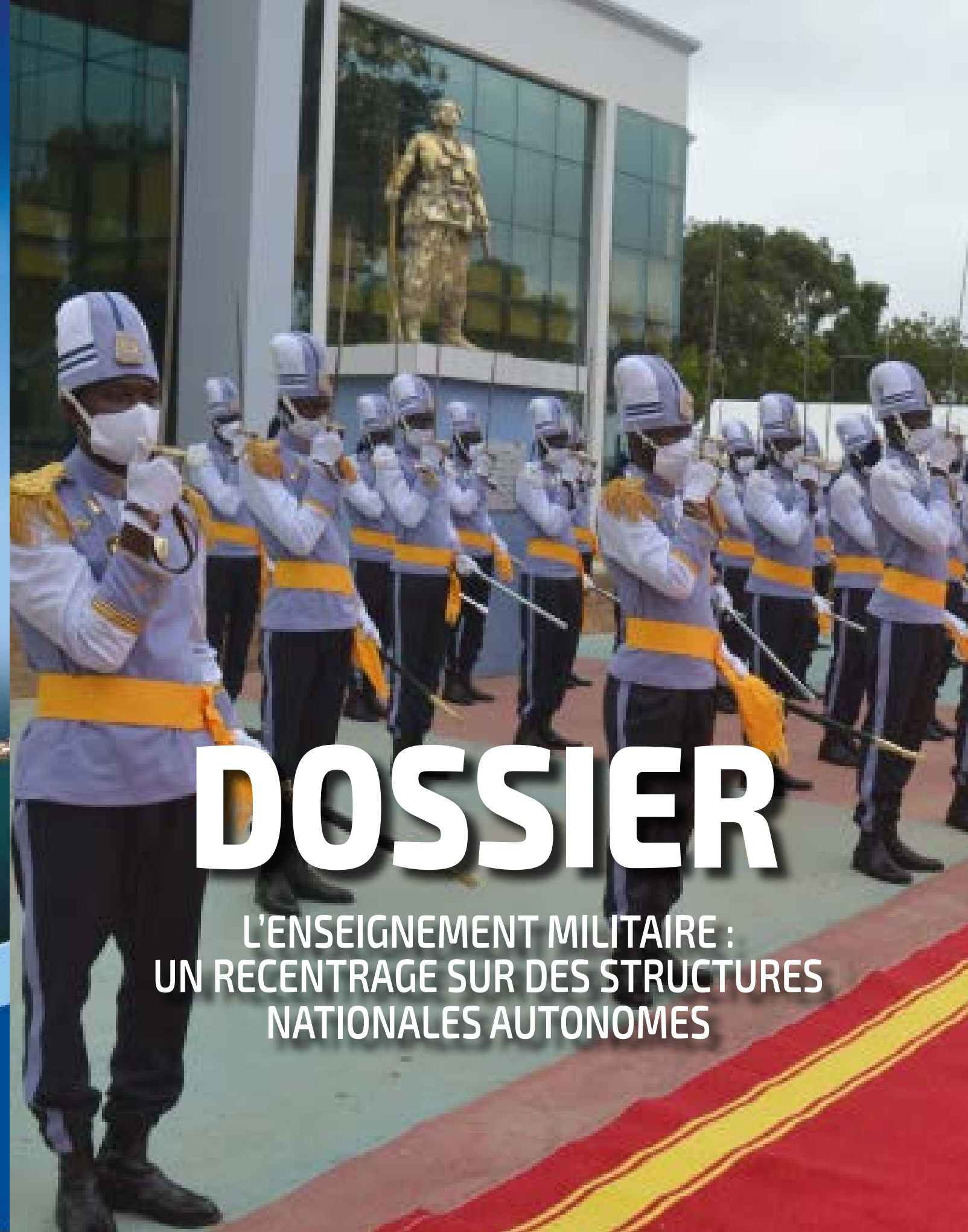
DES RELATIONS  
AVEC  
LES PAYS VOISINS



DES RELATIONS  
AVEC  
LES PAYS VOISINS

21, Rue de la Liberté  
B.P. 3336 Dakar-Sénégal  
Tél : +33 21 33 94 45 45  
Fax : +33 21 33 93 34 34  
[www.pavtdakar.com](http://www.pavtdakar.com)

Certifié pour améliorer votre confiance



# DOSSIER

L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE :  
UN RECENTRAGE SUR DES STRUCTURES  
NATIONALES AUTONOMES





Colonel Khar DIOUF  
Sous-chef RH/EMGA

## Le nouveau pôle dédié à la formation des personnels des Forces armées sénégalaises (FAS)

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la centralité de la formation ne fait aucun doute. D'emblée, force est de reconnaître que notre avis est conforme à celui de Philippe BLOCH, lorsqu'il affirme qu'« investir dans la formation, c'est conjuguer au présent mais aussi au futur le souci des hommes et le souci de résultats ». Persuadé de cette assertion, le Sénégal ne cesse d'affûter son outil de défense pour rester à la hauteur des exigences sécuritaires protéiformes et évolutives, avec un effort marqué sur l'acquisition du savoir et du savoir-faire, sans occulter le savoir être.

Dans cette dynamique anticipative, la hiérarchie en charge des Armées, convaincue que l'homme est la pièce maîtresse de cet outil, ne ménage aucun effort pour que nos jambaars puissent bénéficier des meilleurs apprentissages.

De la formation initiale du combattant à l'éducation des officiers supérieurs au niveau stratégique, rien n'est laissé au hasard.

Il importe de souligner les efforts pharaoniques consentis par le Commandement aux plans des infrastructures, des équipements et des programmes pour disposer d'établissements à la hauteur de nos ambitions de formation.

Dans ce cadre, l'Institut de défense du Sénégal (IDS) va accueillir ses premiers stagiaires dès septembre prochain. Quant à l'Ecole nationale des officiers d'active (ENOA) comme à ses débuts a repris la centralisation de la première étape de la formation initiale des officiers des Armées, de la

Gendarmerie nationale et de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers. L'Ecole militaire d'administration des métiers techniques d'intendance (EMAMTI) et l'Ecole d'application du service de santé des Armées (EASSA) sont déjà fonctionnelles.

Par ailleurs, tenant compte de la spécificité et des besoins des différentes familles professionnelles, plusieurs écoles de manière institutionnelle, sont en cours de création et le niveau d'exécution des infrastructures devant les abriter est globalement satisfaisant. C'est le cas de l'Ecole de la Marine nationale (EMAN), de l'Ecole d'application des Transmissions (EAT) et de l'Ecole du génie de Bargny (EGB). En perspective, il convient de mentionner l'Ecole d'application du matériel et de la logistique des armées (EAMLA).

In fine ce dispositif renforcé de notre pôle d'acquisition des compétences autorisera une plus grande liberté d'action dans la planification et dans la mise en œuvre de la formation.



+221 33 825 05 39 / +221 77 638 64 14  
contact@dakarconstruction.sn / alndiaye@dakarconstruction.sn  
www.dakarconstruction.sn  
126 Rte Aéroport de Yoff, Dakar - Sénégal







## INTERVIEW

### **Le général de brigade Philippe Henri Alfred DIA,** *Directeur général de l'Institut de défense du Sénégal*

#### **Le Sénégal vient de se doter de l'Institut de défense du Sénégal. Qu'est ce qui a motivé la création de cette nouvelle structure et quelle est sa mission ?**

L'érection du pôle d'excellence d'enseignement militaire supérieur qu'est l'Institut de défense du Sénégal (IDS), procède d'un besoin accru de capacitation des cadres officiers et de l'impérieuse nécessité de s'approprier, en national, ce domaine spécifique de formation face au rétrécissement des offres de formation généralement consenties par nos partenaires stratégiques étrangers ; ceci dans l'unique objectif de créer un continuum

dans le cursus en vigueur de formation des officiers en dotant notre défense d'un cadre pluridisciplinaire de réflexion, de recherche et d'analyse stratégiques sur les problématiques de divers ordres qui interpellent notre pays, mais aussi l'Afrique et le monde. L'IDS regroupe une Ecole d'état-major (EEM), une Ecole supérieure de guerre (ESG), et un Centre de doctrine.

La mission de l'IDS est de :

- former des officiers d'état-major aptes à occuper des fonctions dans un état-major en temps de paix, de crise ou de guerre et à participer à des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix;
- préparer des officiers supérieurs des Armées, de la Gendarmerie nationale et de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers, diplômés d'état-major, à assumer

des responsabilités d'état-major, de commandement et de direction au sein de leur armée d'appartenance, des organismes ou états-majors interarmées ou multinationaux et à tout autre poste où s'élabore et s'exécute la politique de défense.

- L'IDS contribue aussi au développement des études et de la recherche du niveau opératif et stratégique en matière de défense et de sécurité.

#### **A quand peut-on espérer le démarrage effectif des activités et quelles sont les différentes formations qui y seront dispensées ?**

Le démarrage effectif des activités d'instruction de l'IDS, dans ses infrastructures sises au Camp Général Idrissa FALL, est prévu en début septembre 2021, lors de la rentrée académique 2021 - 2022 du premier cours de l'Ecole supérieure de guerre et du cinquième cours de l'Ecole d'état-major, qui sont les deux formations dispensées par l'institut.

#### **Un institut de haut niveau a souvent besoin de partenaires pour parvenir aux standards des structures analogues. Comment comptez-vous nouer ce partenariat avec d'autres structures extérieures aux Armées au-delà même du Sénégal ?**

Au niveau national, ce partenariat est déjà acté par le décret n°2020-1936 du 14 octobre 2020 portant organisation et fonctionnement de l'IDS, en ce sens que l'institut est placé sous la double tutelle technique du Ministre des Forces armées et du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, mais aussi sous la tutelle financière du Ministre des finances et du budget. A ce titre, nous comptons bénéficier de l'appui des universités sénégalaises pour garantir la qualité de l'enseignement académique qui sera dispensé à l'institut, d'une part par l'homologation des contenus de formation, mais aussi et surtout en aidant à identifier les meilleurs intervenants par domaines de spécialités.

Au plan international, et dans une démarche d'accompagnement pédagogique, nous avons déjà sollicité et obtenu l'accord de traditionnels partenaires tels que la France et les Etats-Unis d'Amérique pour le détachement d'officiers supérieurs qui viendront renforcer le pool des professeurs de groupes. Par ailleurs, un projet de convention de partenariat entre l'IDS et le Collège royal de l'enseignement militaire supérieur (CREMS) des Forces armées royales marocaines, est à l'étude.

#### **Peut-on s'attendre à une ouverture vers les pays de la sous-région ?**

A l'instar de tous les établissements et centres de formation militaires sénégalais, l'IDS a une vocation internationale, avec une relative inclinaison vers les pays de la sous-région ouest africaine, qui partagent avec le Sénégal les mêmes réalités géopolitiques. Toutefois, il n'est pas prévu l'accueil de stagiaires de pays frères et amis dès la rentrée prochaine, de manière à mieux éprouver le fonctionnement de l'institut et le déroulement de ses programmes de formation avant l'ouverture à l'international.

#### **Mon Général, vous êtes le premier officier général à être porté à la tête de cette prestigieuse école. Quels sont les défis qui vous attendent et quel est le sentiment qui vous anime ?**

Le sentiment qui m'anime le plus est, indéniablement, celui de la fierté d'avoir l'honneur et le privilège d'être choisi parmi mes pairs pour mettre sur les fonts baptismaux cet institut, dont la création marque un tournant décisif dans l'histoire de la formation au sein des Forces armées sénégalaises. Pour toutes ces raisons, il me revient le redoutable et exaltant challenge de devoir mériter la confiance des Autorités nationales en implantant, de manière sûre, juste et pérenne, les fondements organisationnels de nature à matérialiser cette noble vision étatique dans le processus de renouveau de la pensée militaire nationale voire africaine.

#### **Sur quelle base inscrivez-vous votre magistère sur le plan des relations avec les autres forces militaires et paramilitaires ?**

La défense, telle que figurant dans l'appellation de l'institut, se conçoit, dans son acception la plus large, de globale. A telle enseigne que, pour être conforme à la volonté politique clairement exprimée par la décision de création de l'IDS, la seule approche qui vaille est celle de l'inclusion. J'envisage, à ce titre, de tout mettre en œuvre pour associer à la vie de l'institut toutes les autres forces de défense et de sécurité, mais aussi tous les grands serviteurs de l'Etat qui se trouvent représentés par les hauts fonctionnaires de défense.



Colonel David DIAWARA  
COMENOA

## La formation intégrée des officiers à l'ENOA

Par le décret n°012/PR/EMP/CCDEG du 17 janvier 2020, le Président de la république a décidé de centraliser de la formation des élèves officiers des Forces armées à l'Ecole nationale des officiers d'active (ENOA). Cette centralisation de la formation, en plus de contribuer à la rationalisation des moyens, facilite l'harmonisation des savoirs pour une meilleure interopérabilité des forces.

En effet, effective depuis la rentrée académique 2020-2021 au titre de la 40e promotion, la formation intégrée des officiers à l'ENOA est entrain de marquer une nouvelle phase dans l'évolution de l'école.

Ainsi, cette promotion, qui marque l'arrivée des premiers personnels féminins, est forte de cent huit (108) élèves officiers d'active (EOA) répartis comme suit :

- Soixante-treize (73) issus du recrutement de l'ENOA dont quatre (04) personnels féminins et douze (12) des pays amis ;

- Trente-cinq (35) provenant du recrutement de l'EONG dont quatre (04) personnels féminins et cinq (05) des pays amis ;

- Dix (10) concernés par le recrutement de l'Armée de l'air.

A signaler que cette promotion fournira cinq (05) officiers à la Marine nationale (une sélection sera organisée en fin de 1e année) et cinq (05) au profit de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers (sur choix en fin de 2e année).

Aussi, cette montée puissance des effectifs a été accompagnée par le commandement dans plusieurs domaines.

D'abord, sur le plan logistique des efforts considérables ont été consentis.

D'une part sur le plan des infrastructures, les autorités ont mis en place des moyens considérables pour accroître la capacité d'accueil et améliorer l'environnement des stagiaires. A ce propos, un Poste de

commandement, deux dortoirs pour les élèves et un bloc pédagogique (salles de cours et bureaux de l'encadrement) ont été déjà réceptionnés. A cela s'ajoutent la construction d'un troisième dortoir, d'un autre bloc pédagogique, d'un amphithéâtre de 400 places, d'un complexe omnisport, ainsi que l'élargissement de la cour de la devise. Ces édifices seront réceptionnés au courant de l'année scolaire 2020-2021.

D'autre part, le parc automobile a été significativement amélioré avec la réception de deux (02) bus, deux (02) minibus, huit (08) Toyota. Ces moyens, en renfort du matériel existant, ont conféré à l'ENOA une autonomie en matière de transport des EOA lors des différentes activités majeures.

Par ailleurs, toujours dans une logique d'accompagnement de la formation intégrée des officiers à l'ENOA, le personnel d'encadrement a été revu à la hausse proportionnellement aux effectifs des EOA. A ce titre, la Gendarmerie

nationale a affecté un officier à l'école pour renforcer l'encadrement.

Ensuite, en ce qui concerne l'instruction, une révision du programme a été initiée et mise en œuvre. Elle a principalement concerné une mise à jour des matières militaires avec l'intégration des évolutions dans ce domaine et l'adaptation aux nouveaux matériels en dotation. Dans la même veine, des stages d'immersion sont prévus au niveau de l'Armée de l'air et de la Marine nationale pour amorcer la transition des futurs officiers qui y seront affectés. A noter que les EOA gendarmes compléteront leur cycle de

formation à l'EONG après une année scolaire à l'ENOA.

En outre, une des réformes majeures de la centralisation de la formation est le recrutement annuel par les deux voies de concours (professionnel et direct). En effet, contrairement à l'ancien mode de recrutement biannuel, le concours de l'ENOA est ouvert chaque année aux deux voies à compter de l'année 2021. Ce qui confèrera un caractère mixte aux futures promotions de l'ENOA. Le pourcentage d'élèves officiers issus des deux voies de concours sera fixé par l'Etat-major général des Armées.

En définitive, la formation intégrée des officiers à l'ENOA se déroule correctement depuis la rentrée scolaire 2020-2021. Le commandement de l'école, malgré les défis relatifs à cette réforme, a su s'approprier rapidement cette volonté des autorités de centraliser à nouveau la formation de base des officiers des Forces armées à l'ENOA.

Au demeurant, le maintien du label d'excellence et la notoriété de l'ENOA sur le plan national et international constituent l'enjeu majeur lié aux implications de la montée en puissance de l'école.





## PETROSEN Holding SA

**PETROSEN**  
Exploration & Production  
SA

**PETROSEN**  
Trading & Services  
SA

*L'Énergie pour le développement durable*

### Vision :

Devenir un géant pétrolier intégré, diversifié et performant

Locomotive de l'émergence économique et sociale du Sénégal

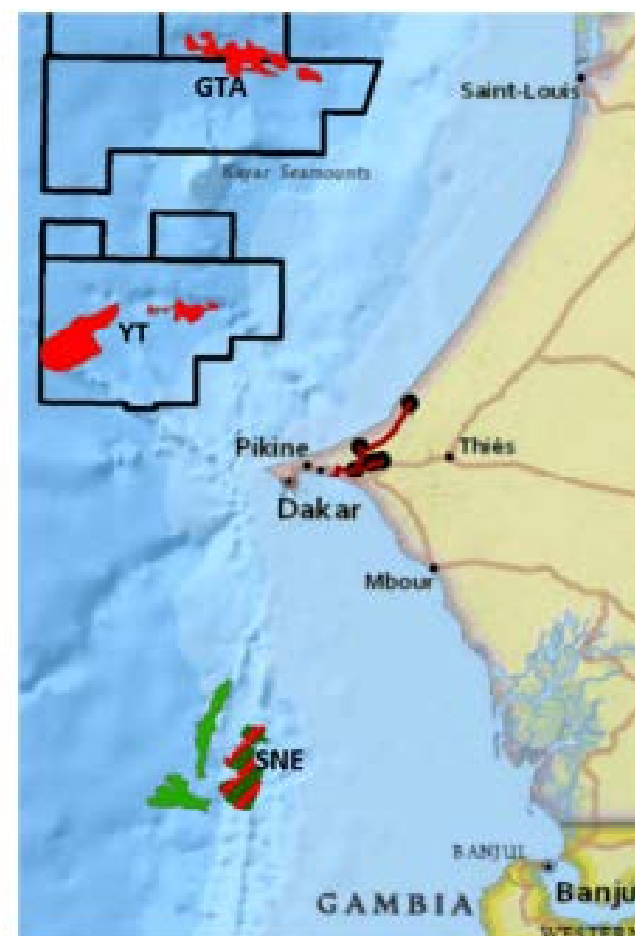
Encubateur de la transformation structurelle du secteur au bénéfice du privé sénégalais et de l'emploi

Excellence managériale et opérationnelle

Contribuer à rendre le Sénégal autosuffisant en ressources énergétiques grâce à la découverte et à l'exploitation de gisements d'hydrocarbures liquides et gazeux

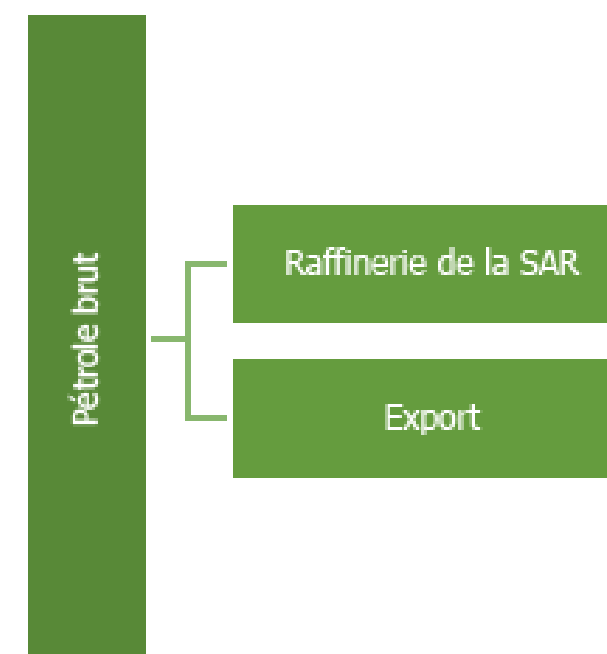
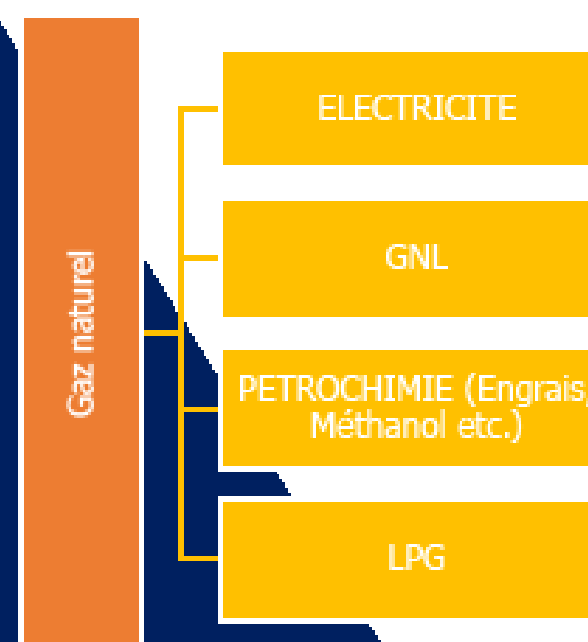
Sécuriser l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et stimuler la libre concurrence

## LES RESSOURCES



- GTA : environ 265 milliards de mètres cubes
- Téranga : environ 133,5 milliards de mètres cubes
- Yakaar : environ 400,5 milliards de mètres cubes
- Sangomar : environ 630 millions de barils de pétrole et environ 100 million de mètres cubes de gaz
- Fan : 978 millions de barils en place
- Fan South: 192 millions de barils en place
- SNE North: 268 millions de barils en place et environ 15 milliard de mètres cubes de gaz

## LES PERSPECTIVES





Lieutenant-colonel ABabacar NIANG  
Chef RH DIRTRANS

## L'ECOLE D'APPLICATION DES TRANSMISSIONS (EAT) : UN OUTIL INDISPENSABLE À LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DES TRANSMISSIONS

« Arme du commandement » par excellence, les transmissions jouent un rôle essentiel dans la planification et la conduite des opérations. En effet, elles permettent l'exercice du commandement, contribuent à la recherche du renseignement et à l'appui indirect grâce à ses capacités de guerre électronique et, enfin, participent à la mise en œuvre de la stratégie nationale de cybersécurité avec en perspective la création d'un Commandement de la cyberdéfense.

Ce rôle est d'autant plus important que notre pays fait face, à l'instar ceux de la sous-région, à des défis sécuritaires importants induits par des menaces nouvelles, imprévisibles et multiformes aux premiers desquelles le terrorisme, les crimes organisés, les cyberattaques, le banditisme transfrontalier, etc...

Pour faire face à toutes ces menaces, le commandement a initié la montée en puissance des Armées, décliné à travers le format 2025. Cette situation va inéluctablement induire des besoins importants en formation.



Fort de ce constat, le Commandant et Directeur des transmissions et de l'informatique des Armées a dans son plan stratégique, souhaité la formation in situ des personnels des transmissions, plus particulièrement les officiers, dont les stages d'application et de cours des capitaines se font jusqu'à présent à l'étranger.

Cette volonté a été confortée par la politique d'émergence de nouveaux pôles de formation par les GCS, initiée par le chef d'état-major général des Armées et qui vise à satisfaire les besoins en ressources humaines de qualité induits par le TED 2025.

C'est dans ce cadre, que la création de l'Ecole d'application des transmissions

(EAT) a été validée par le chef d'état-major général des Armées et les travaux de construction des infrastructures ont débuté depuis le mois de novembre 2020, à Yeumbeul.

L'Ecole d'Application des Transmissions, une fois mise sur pied, aura la mission de fournir des formations pointues dans les domaines des télécommunications, de l'informatique, de la guerre électronique et de la cyberdéfense. Elle serait ouverte aux personnels de la Gendarmerie nationale, de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers et des autres forces de défense et de sécurité. Elle aura aussi l'ambition d'accueillir éventuellement des stagiaires des pays de la sous-région.

L'EAT sera composée d'un commandement, d'une division application et cours des capitaines et d'une division formation sous-officiers et militaires du rang.

La Division application et cours des capitaines aura en charge la formation des futurs chefs de section et commandants d'unité des transmissions. Elle assurera par ailleurs, des formations diplômantes et surqualifiantes de haut niveau technique au profit des officiers.

En ce qui concerne la Division formation sous-officiers et militaires du rang, elle va assurer, la formation des personnels non officiers des Armées, du certificat technique n°1 au brevet de spécialité n°2. Elle va aussi mener des formations modulaires surqualifiantes au profit des sous-officiers.

L'EAT devrait accueillir son premier cours d'application en septembre 2021. Ce cours qui regroupera des officiers en fin de formation initiale et ceux



issus du DAGO, sera organisé tous les deux (02) ans en alternance avec le cours des capitaines.

Avec la formation d'un personnel de qualité, l'EAT, en plus de l'atteinte des objectifs du TED 2025, contribuera sans nul doute à la détention des cinq capacités (appui au commandement, appui au renseignement, guerre

électronique, cyber et soutien logistique différé) nécessaires à la réalisation de l'objectif stratégique du Commandant et Directeur des transmissions et de l'informatique des Armées à savoir : « En temps de paix: Maitriser l'information ; en cas de crise : Conserver l'initiative et en cas de conflit armé : Détenir la supériorité de l'information ».





Commandant Mamadou Lamine CAMARA  
élève intendant militaire en formation à l'ENA

## La formation des intendants militaires au Sénégal : coopération avec l'Ecole nationale d'Administration (ENA)

Le déficit en personnels qualifiés, induit par la forte attrition constatée ces dernières années sur les ressources humaines des Armées, constitue une préoccupation majeure pour le Commandement militaire. Les départs massifs de personnels cadres atteints par la limite d'âge, combinés à la réduction des places de formation mises à disposition par les partenaires étrangers, ont sérieusement affecté l'efficacité des structures comme la Direction du Service de l'Intendance des Armées dont certains officiers étaient autrefois formés en France et récemment au Maroc. Or, l'incertitude qui pèse sur l'environnement géopolitique du Sénégal et la précarité de la situation sécuritaire au niveau sous régional, marquée par la persistance des menaces classiques et l'émergence de nouveaux périls, exigent des Armées des capacités humaines et matérielles adaptées afin de mieux faire face aux défis qui nous interpellent. Les autorités l'ont bien compris et l'adoption du Plan stratégique décennal 2016-2025 fixant le tableau des effectifs

et des dotations (TED Armées horizon 2025), entre dans le cadre de la prise en compte de ces préoccupations. Beaucoup d'efforts ont été consentis en termes d'acquisition de matériels. Toutefois, il convient d'admettre que la question de la formation des cadres militaires, notamment ceux relevant des Directions de service, n'est pas encore totalement maîtrisée. C'est justement pour apporter une réponse à cette préoccupation que le Commandement a décidé d'explorer d'autres pistes de solutions, en ciblant l'expertise locale. Ainsi, pour la formation des intendants militaires, le choix a été porté sur l'Ecole nationale d'Administration (ENA) du Sénégal.

L'ENA est un établissement public à caractère administratif, une personne morale de droit public disposant d'une certaine autonomie administrative et financière, dont les actions concourent à la réalisation d'une mission d'intérêt général. Sa vocation première est d'assurer la formation initiale en gestion et management

publics des futurs cadres supérieurs de l'Administration des secteurs public et parapublic. Les enseignements qui y sont dispensés sont adaptés aux besoins des administrations destinataires des personnes formées. Depuis sa création, elle n'a jamais reçu de militaire dans ses sections et ne dispose pas non plus de programme de formation spécifique destiné aux Armées. Dès lors, le choix de cette école pour assurer la formation des intendants militaires a suscité moult interrogations, quant à sa pertinence. Fort heureusement, cette initiative qui semblait être une aventure s'est révélée, en réalité, une belle opportunité pour les Armées, dans la mesure où les différentes réformes intervenues ces dernières années, modifiant les critères d'accès à l'ENA ainsi que les

nombreux points de convergence notés entre le programme de formation des intendants militaires à l'étranger et celui de la Section Administration générale, ont permis, à bien des égards, la mise en œuvre de ce projet. Ce qui a abouti à la formation à l'ENA de la première promotion constituée d'un élève intendant militaire.

Une meilleure compréhension de la coopération entre les Armées et l'ENA dans le cadre de cette formation suggère de passer en revue deux points, l'existence d'un cadre juridique et institutionnel évolutif favorable, mais également les nombreuses similitudes au niveau des programmes de formation qui ont été des facteurs déterminants pour l'aboutissement de ce projet.

D'abord l'existence d'un cadre juridique et institutionnel évolutif a favorisé la coopération entre les Armées et l'ENA dans le cadre de la formation des intendants militaires. L'Ecole nationale d'Administration est un établissement d'enseignement professionnel supérieur directement rattaché à la Primature. A la suppression de cette dernière en 2019, elle est passée sous le giron du Secrétariat général du Gouvernement. Son statut actuel procède d'une évolution dans le temps des textes régissant son organisation et son fonctionnement. Un regard rétrospectif permettra de comprendre la trajectoire de cet établissement. En effet, l'ENA a une riche histoire qui a commencé avant l'indépendance du pays et a connu plusieurs réformes. Ses origines sont à chercher dans le passé colonial du Sénégal. Son histoire a commencé par l'Ecole coloniale (1889-1934), en passant par l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (ENFOM 1934-1960). Dès 1959, à la veille des indépendances, l'Ecole fédérale d'administration du Mali (EFAM, 1959-1960) a pris le relais et formait principalement des Administrateurs civils. Après l'éclatement de la Fédération du Mali, la création de l'Ecole nationale d'Administration du Sénégal (ENAS, 1960-1975) a permis d'élargir la formation aux hauts fonctionnaires de l'Administration générale notamment, les inspecteurs du Travail et les conseillers des Affaires étrangères, en plus des administrateurs civils. En 1975, l'ENAS devint l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et les missions de l'établissement sont étendues à la formation des inspecteurs de la Coopération, des inspecteurs des Douanes, des inspecteurs des Impôts et des Domaines, des inspecteurs du Trésor, des commissaires aux Enquêtes







économiques et des magistrats. En 1992, dans le cadre de la restructuration des services de l'Etat, la prise du décret n° 92-1614 du 20 novembre 1992 portant organisation de l'ENAM consacre l'intégration du Centre de Formation et de Perfectionnement administratifs (CFPA) qui est devenu le cycle B chargé de la formation des cadres moyens de l'Administration. Trois ans après, en 1995, la Division judiciaire de l'ENAM, qui était chargée de la formation des magistrats et des greffiers, est érigée en direction autonome appelée Centre de Formation judiciaire (CFJ). Le décret n° 95-20 du 6 janvier 1995 portant création et organisation du CFJ place

ce dernier sous l'autorité du ministre chargé de la Justice. Le CFJ étant demeuré sur place, ledit décret et un protocole d'application organisent les rapports entre les deux établissements. Il en ressort que les locaux, les services et les personnels en commun relèvent juridiquement de l'ENAM. Dans un souci de modernisation et d'ouverture, il a été créé en 1997 au sein de l'ENAM un Centre informatique (CI-ENAM) jouissant d'une autonomie de fonctionnement et depuis 1999, l'école dispose d'un Institut de formation à Distance (IFD) avec un réseau initial de 50 unités pour favoriser la diffusion des connaissances et le partage des

expériences en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication comme vecteur. D'ailleurs, ce sont les installations de cet institut qui ont permis de poursuivre les enseignements à distance en cette période de pandémie de COVID-19.

Le déclic pour l'ouverture de la formation aux cadres militaires a eu lieu en 2011, à la faveur des réformes entreprises. En effet, le décret n° 2011-1704 du 6 octobre 2011 portant création de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement consacre en son article 48 que « les concours professionnels du cycle A sont ouverts aux agents de l'Etat et des collectivités locales appartenant à la hiérarchie B au moins, aux agents de l'Etat membres des Forces armées, titulaires d'un diplôme classé au moins à la hiérarchie B par le ministre chargé de la Fonction publique, ... ». Toutefois, ces dispositions se sont révélées théoriques et sans effets, puisqu'aucun militaire n'a passé depuis lors le concours de l'ENA. Aussi le mode de sélection des candidats n'intègre-t-il pas réellement la spécificité des besoins des Armées. Pour satisfaire les requêtes des organismes demandeurs, il a fallu adapter les textes, d'où la prise du décret n° 2018-1907 du 09 octobre 2018 modifiant les articles 44, 48, 50 et 51 du décret n° 2011-1704 du 06 octobre 2011. Aux termes de ce décret, « l'admission, en formation initiale, des agents de l'Etat membres des Forces armées, les agents des collectivités territoriales et du secteur parapublic exerçant un emploi dont le diplôme requis pour y accéder est reconnu et classé au moins à la hiérarchie B par le Ministère chargé de la Fonction publique, est établie sur la base d'un accord spécifique avec l'ENA, approuvé par le Conseil d'Administration, après avis du Conseil d'Orientation

pédagogique et scientifique de l'établissement. Les intéressés sont sélectionnés par une commission interne mise en place par décision du Directeur général de l'ENA, après examen de leur dossier transmis par l'employeur ou par l'autorité compétente ». Le décret 2011-1704 prévoyait déjà que les auditeurs des Armées et des autres organismes publics admis sur dossier seront réintégrés dans leurs structures d'origine au terme de leur formation.

En somme, au regard de toutes ces dispositions, le cadre normatif et institutionnel permet aux Armées d'envoyer leurs officiers dans cette école, creuset de formation des élites de notre pays.

Ensuite, l'admission des élèves intendants militaires à l'ENA a surtout été possible en raison des nombreuses similitudes de leur programme de formation en France et au Maroc avec celui de la section Administration générale. En effet, cette dernière est la branche la plus transversale et la plus complète de toutes les sections de l'ENA. C'est dans cette section que sont formés les Administrateurs civils, chefs de circonscriptions administratives, la plupart des Directeurs et Secrétaires généraux de ministère de l'administration centrale de notre pays. Comme pour les intendants militaires, la dominante des matières enseignées est le Droit administratif et les finances publiques, suffisant pour établir la corrélation entre les programmes. Au-delà de la similitude des programmes, cette initiative est une démarche pertinente qui répond avant tout à deux préoccupations majeures des autorités au plus haut niveau, notamment le fait de dispenser aux futurs cadres de l'Administration une formation destinée à leur inculquer la même vision de l'Etat, tout en donnant

à chacun une spécialisation selon la section choisie, mais également d'éviter la multiplication des écoles en les regroupant, afin de réduire les coûts de fonctionnement, eu égard aux nombreuses contraintes qui pèsent sur un pays en développement.

Sur un autre registre, il convient de se réjouir d'une telle dynamique dans la mesure où elle est porteuse de synergie entre les différents pans de notre Administration. En effet, l'Armée était longtemps perçue comme une administration à part, dont l'organisation et les règles de fonctionnement sont spécifiques. Cette perception n'est pas tout à fait fautive. Toutefois, avec la maturité démocratique acquise au cours de l'évolution de notre pays, il faut imprimer une nouvelle dynamique de convergence des pensées, de mutualisation des structures de formation et de partage des compétences. De cette dynamique découlera une synergie des actions portées vers la réalisation de notre mission commune qui est de servir l'intérêt général, de servir la Nation tout court. L'histoire nous rappelle que les emprunts réciproques entre les Administrations militaire et civile ont toujours fécondé leurs relations. L'exemple de l'invention de l'internet par la collaboration entre les Armées et les universités américaines de Californie, de Stanford et de l'Utah, pourrait être cité. Aussi l'avènement du budget programme dont l'adoption fait l'actualité dans les pays de l'UEMOA est-il un projet conçu et mis en œuvre par les militaires américains avant d'être transposé dans les entreprises privées. De ce point de vue, la formation des intendants militaires à l'ENA permettra de façonner les hauts cadres de ce pays dans le même moule ce qui, indubitablement, est de

nature à créer le rapprochement entre les personnes et à favoriser le partage des savoir-être et des savoir-faire. C'est d'ailleurs dans cette perspective que les élèves de l'ENA effectuent depuis quelques années maintenant un stage d'immersion au sein de certaines structures des Armées. Au cours de ce stage, ils subissent la formation initiale du combattant à l'Ecole nationale des officiers d'active (ENOA) de Thiès, pour le cycle A et à l'Ecole nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) de Kaolack, pour le cycle B. Une formation à la citoyenneté dont les échos favorables flattent la rigueur militaire, louent l'esprit de sacrifice et complimentent le sens des responsabilités inculqués durant le court séjour passé dans ces écoles militaires.

En définitive, il convient de retenir que la coopération entre les Armées et l'Ecole nationale d'Administration pour la formation des intendants militaires repose sur l'existence d'un cadre juridique et institutionnel favorable ainsi que la forte corrélation établie entre les programmes dont les nombreuses similitudes ont fini par convaincre les autorités de la faisabilité, mais surtout de la pertinence de ce projet. Il va sans dire qu'une formation destinée aux Administrateurs civils doit être adaptée et renforcée pour répondre aux besoins des Armées. C'est pourquoi le Commandement a prévu un stage spécial de qualification à l'Administration militaire de six mois en vue d'accommoder cette formation aux attentes de la Direction du service de l'Intendance des Armées. En tout état de cause, la mise en formation d'un premier stagiaire constitue un jalon important dans cette collaboration qui, vient assurément d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le renforcement des relations Armées-Nations.





Commandant Mamadou Kandé SAGNA  
Chef de l'Etablissement de réparation et de Rénovation du Matériel

## CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DU MATERIEL DES ARMEES A LA PROTECTION DES FRONTIERES

Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) demeurent en première ligne dans la prise en compte de l'enjeu de la protection des frontières. Dans ce sillage, la Direction du matériel des Armées (DIRMAT) y joue un rôle déterminant.

Acteur majeur du soutien logistique des Armées avec de larges attributions, le Service du matériel des Armées assure une logistique conséquente au profit des unités. Les réalisations faites en 2020, conjuguées à une mise en œuvre cohérente du plan d'équipement GAINDE1, devraient permettre un renforcement significatif des capacités opérationnelles des unités et, par conséquent, une meilleure prise en compte de la menace aux frontières.

Grâce à une organisation cohérente, la DIRMAT contribue de façon significative non seulement à la capacitation opérationnelle des formations à travers une politique de modernisation des équipements, mais également au soutien logistique des unités chargées de la mise en œuvre de la mission de protection des frontières.

### I-Au plan organisationnel

La DIRMAT opère dans un environnement souvent de plus en plus complexe et connecté. A cet effet, la restructuration

de ses unités et la modularité du soutien ainsi que l'adoption d'un nouveau concept de soutien accompagnent la montée en puissance Horizon 2025.

En effet, le redéploiement des unités du matériel au plus près des formations permettra une adaptation du soutien pour un gain de délais d'interventions techniques. L'évolution de ses structures, avec le projet de nouvelle organisation des Bataillons du matériel, facilitera la remise à niveau des capacités des formations de l'Armée de terre. Elle prend en compte aussi les besoins spécifiques de la Marine nationale et de l'Armée de l'Air ainsi que des forces spéciales. A ce titre, les deux bataillons de réparation permettront le maillage du territoire national pour un soutien plus rapide et plus efficace des unités combattantes assurant la protection et la sécurisation des frontières.

De plus, cette réorganisation se traduit par des mutations au niveau conceptuel et dans la pratique. L'élaboration du nouveau concept de soutien de la Direction du matériel des Armées et la mise en œuvre d'une nouvelle doctrine à trois niveaux participent à maîtriser les existants des unités soutenues et à prendre en charge, dans des délais raisonnables, leurs besoins. Ce nouveau concept de soutien permet de

fournir l'appui technique et administratif nécessaires. L'échelonnement du maintien en condition va passer de cinq à trois échelons appelés Niveaux de maintenance 1, 2 et 3 couvrant respectivement les ateliers des corps de troupes confondus en un seul, les sections de Réparation du Matériel, et les ateliers du soutien différé. Cette nouvelle articulation des niveaux de maintenance est renforcée par la mise en œuvre du nouveau concept de " MUTUALISATION ". Il s'agit de mettre en commun et de coordonner dans chaque zone militaire l'utilisation de toutes les ressources humaines et matérielles de la Direction du service du matériel des Armées, notamment celles affectées aux formations. Cette nouvelle posture favorise une communication permanente et contribue à recueillir les données utiles en utilisant les technologies de l'information et de la communication disponibles. Ceci a permis d'anticiper les besoins des nouvelles créations au contact chargées d'assurer la protection des frontières, à l'instar du 23ème BRA implanté à NEMANDING.

Par ailleurs, l'efficacité des équipements n'aura d'égal que la valeur des hommes et des femmes qui vont les mettre en œuvre. Dans ce cadre, un effort

particulier est fait sur la disponibilité des spécialistes du matériel en nombre et en qualité dans les différentes formations assurant la protection des frontières. Ainsi, la DIRMAT affecte à chaque unité un personnel capable de fournir des services efficaces. Ce personnel assure la modularité du soutien par la diversité des tâches qu'il peut conduire. Chaque bataillon de reconnaissance et d'appui dispose ainsi d'un groupe technique chargé de la réparation des véhicules.

Ainsi, la nouvelle organisation de la DIRMAT participe à l'effort des Armées dans la mission régalienne de sauvegarde de la souveraineté territoriale. Au-delà, cette direction contribue à renforcer les capacités opérationnelles des unités dans leur posture de protection des frontières.

### II- La capacitation opérationnelle des formations

La DIRMAT concourt de façon déterminante à l'équipement des unités chargées de la protection des frontières, notamment à travers les moyens de mobilité terrestre, de puissance de feu et d'observation.

Camion lourd de dépannage 8X4 avec 2 treuils APC transport de troupes type



Camion lourd de dépannage 8X4 avec 2 treuils

### BASTION

La protection des frontières requiert une mobilité terrestre importante pour les unités au contact. Le renforcement significatif de la capacité opérationnelle de nos unités ainsi que leur aptitude à répondre rapidement et avec efficacité à des crises deviennent plus qu'indispensables. Ces efforts dans la mobilité terrestre donnent la preuve que les Armées peuvent compter sur la DIRMAT dans l'exécution des missions de protection des frontières dont la réussite dépend, pour une large part, de la capacité opérationnelle des unités. Dans ce cadre, les matériels nouvellement acquis et rénovés, témoignent de la volonté du Commandement d'inclure, non seulement la régénération des matériels permettant, à bien des égards, une utilisation efficace du budget et de la maîtrise des coûts, mais aussi la réalisation de matériels neufs qui, suivant une courbe ascendante et constante, permet de rajeunir les différents parcs qui étaient, dans un passé récent, vieillissants. Les axes d'effort du plan de campagne portent essentiellement sur l'acquisition des véhicules tactiques pour l'Infanterie.

S'y ajoute les matériels parachutistes qui donnent au BATPARAS les capacités requises pour intervenir à tout moment et en tout lieu sur le territoire national. Le

renouvellement du matériel parachutiste entre dans le renforcement des capacités de cette unité d'élite.

Les efforts fournis par la Direction du matériel des Armées dans le domaine de la puissance de feu, capacité de dissuasion, sont également à louer. L'acquisition de nouveaux armements permet aux Armées de mieux faire face aux menaces en augmentant la puissance de feu des unités.

Enfin la capacité d'observation des unités est relevée pour permettre une meilleure surveillance des frontières. Le plan d'équipement en matériel d'observation (drones, jumelles de vision nocturne, GPS, télémètres laser, caméras thermiques) se poursuit au profit des unités de contact. En effet, un accent particulier a été mis sur les capacités de combat de nuit. L'évolution significative avec l'emploi des drones tactiques permet la synergie d'actions entre le Renseignement, les Transmissions, le Matériel et les formations soutenues.

Au bilan, l'acquisition d'équipements militaires par la DIRMAT entre en parfaite osmose avec la vision de doter aux unités d'un matériel de qualité en vue de remplir dans des conditions optimales les missions qui lui sont confiées, notamment la protection des frontières. Plus loin, le soutien logistique vient renforcer cette aptitude opérationnelle des unités.



APC transport de troupes type BASTION





Camions 4x4 transport de troupes type KAMAZ 4326



Lance-roquettes multiples

### III- Soutien logistique des forces en temps de paix et de guerre

La restauration des capacités de soutien passe par un retour résolu au cœur de métier qui est le soutien logistique dont le maintien en condition, la modernisation des outils de maintenance et le ravitaillement sont des composantes essentielles.

L'une des missions principales de la DIRMAT est de maintenir une bonne disponibilité technique opérationnelle (DTO) des matériels majeurs des unités de combat. Cette mission est assurée par le Bataillon du Matériel (BATMAT) et l'Établissement de réparation et de rénovation du Matériel (ERRM). En effet, le maintien du potentiel des véhicules à un haut niveau a des incidences positives sur l'opérationnalité des unités chargées de la protection des frontières. Ainsi, les missions de patrouille des unités le long des frontières requièrent une bonne DTO. Ceci participe à les sécuriser et à marquer à pas feutrés la présence de ces unités sur les points sensibles. Les formations du Matériel effectuent des missions d'assistance technique sur la maintenance des nouveaux matériels notamment les BASTIONS avec le montage des plaques anti mines.

Pose des plaques de protection anti-mine sur les Bastions

Aussi, la modernisation des outils de maintenance, par la mise en place des aires de lavage dans les Zones militaires, contribue de façon substantielle à la préservation du potentiel de combat des unités de contact. Des espaces requis pour l'entretien des véhicules ont été ouverts afin d'assurer une maintenance préventive des équipements. Ces infrastructures techniques favorisent ainsi la prolongation de la durée de vie des matériels majeurs comme les APC, outils essentiels pour la protection des frontières.

La Direction du matériel des Armées reste un acteur important dans le ravitaillement des Forces en temps de paix et de guerre. Elle est responsable de la mise en place et du suivi du carburant et des lubrifiants dans les dépôts et les formations. Elle réalise également les infrastructures techniques nécessaires pour le stockage du carburant de la réserve opérationnelle.

Dans le même sillage, le Service du matériel est chargé de l'approvisionnement en munitions au profit des unités de combat déployées sur le territoire national. En effet, la reconstitution des stocks de munitions rend plus autonomes les unités de combat, chargées en premier d'assurer la protection des frontières. Une stratégie a été mise

en place pour permettre de détenir en permanence des niveaux de maintenance et de dotations des formations conformes aux normes établies et aux missions.

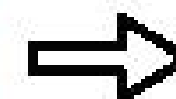
En définitive, malgré les nombreux défis, la DIRMAT est résolue à apporter une contribution significative dans l'effort de protection et de sécurisation des frontières. Ceci, à travers un soutien optimal, une amélioration du niveau d'équipement des unités, ainsi qu'une gestion rigoureuse des matériels et la sécurisation des stocks. En effet, grâce à une organisation cohérente et adaptée en temps de paix comme en temps de guerre, la DIRMAT contribue de façon substantielle à la capacitation opérationnelle des unités par un soutien logistique efficace et efficiente leur permettant d'assurer la mission de veille et de protection des frontières.

Par ailleurs, l'économie de la place de la DIRMAT dans la protection des frontières évoquée supra ne constitue qu'un volet d'un grand projet que cette Direction compte porter et conduire avec l'engagement de tout le personnel ainsi que le soutien du Commandement. Dans ce cadre, la Direction du matériel des Armées doit être à l'avant-garde pour penser, innover, améliorer le soutien aux unités afin de renforcer l'efficacité de notre outil de défense.



**CONSTRUCTION  
REPRÉSENTATION  
SERVICES**

**Travaux de Génie Civil - BTP - Tous corps d'état  
MULTI MEDIA ELECTROMECHANIQUE**



**PARMI NOS REALISATIONS:  
BORNES ESCAMOTABLES DE SECURITE  
MONUMENTS - STELES - ROUTES.**



+221 33 867 60 17  
78 149 47 71

MINEA : 0050856402R2 - RC: 8M DKR - 2016 - B-1239  
Email: crs-suark@gmail.com  
E-mail: embayeuniverdablu@gmail.com

Adresse: Cité Sipres1Sud-foire  
Dakar Senegal



Colonel Mbaye GUEYE  
Chef chaîne Emploi EMAT

## L'INTÉGRATION, UNE RÉPONSE PERTINENTE À LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DES FRONTIÈRES

La tenue du Congrès de Berlin dans la période du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 avait consacré le partage de l'Afrique selon les intérêts des puissances coloniales. Depuis cette date, la frontière cristallise beaucoup de rancœurs et de passions car les tracés sont effectués sans une prise en compte des réalités socio-culturelles. En effet, beaucoup de frontières sont des lignes droites à travers la brousse, ce qui explique leur caractère arbitraire.

Plus de 130 ans après ce fameux Congrès, un nombre important de conflits ont éclaté, ayant pour soubassement la question des frontières. A ce propos, l'ancien Président Siad Barré affirmait que : « L'histoire a montré que l'obstacle majeur à l'unité africaine provient des frontières artificielles que les puissances colonialistes ont imposées. »

Il convient de signaler qu'au niveau des frontières, se développent

des trafics en tous genres qui sapent la paix et la sécurité transfrontalière. Pourtant, d'importantes initiatives ont été mises en œuvre au niveau des Etats et au niveau régional pour juguler ces conflits de frontières.

Toutefois, il est permis de s'interroger sur l'efficacité desdites initiatives au regard de la faiblesse des résultats obtenus et des préoccupations persistantes que les acteurs rencontrent sur le terrain.

En fait, étant donné la complexité et l'influence très particulière qu'exerce la frontière sur la sécurité, le parachèvement de l'intégration du continent demeure la voie privilégiée pour résoudre ces conflits de frontières.

Celle-ci s'appuiera d'abord sur les Forces de défense et de sécurité, mettra ensuite l'accent sur l'intégration économique et enfin celle des peuples.

### I- Des Forces militaires et paramilitaires à l'avant-garde de l'intégration du continent.

#### 11- Les Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR)

Initié par la France au début des années 90, le système ENVR est une approche pertinente qui prend en compte les besoins en formation des cadres des Armées africaines tout en soulageant le partenaire français. L'avantage conférée par cette formule est que les personnels sont formés en tenant compte des réalités et besoins du continent. L'autre plus-value qui semble particulièrement importante est l'appropriation de la sécurité par les cadres à travers la vie en commun et les relations tissées durant la formation. A priori non perceptibles immédiatement, ces relations constituent pourtant un puissant

atout favorisant une intégration du continent à travers ses Forces armées. A titre d'exemple, aujourd'hui l'Ecole d'Application de l'Infanterie (EAI) de Thiès accueille plus de 18 nationalités pour le Cours de Formation des Commandants d'Unité (CFCU) et le Cours d'application des Chefs de Section d'Infanterie (CACSI). Cette ressource très appréciable constitue un vivier très intéressant pour l'opérationnalisation de la Force africaine en attente.

#### 12- La Force africaine en attente de l'Union africaine.

Depuis le début des années 1990, de nombreux foyers de tension, dont certains sont liés à la question des frontières, ont éclaté et se sont amplifiés sur le continent africain. Tirant les conséquences de ces successions de conflits, les dirigeants africains ont pris l'engagement de trouver des parades afin de juguler l'insécurité qui gangrène tout le continent.

C'est ainsi qu'est née, par la volonté des chefs d'Etats et de Gouvernements africains, la Force africaine en attente (FAA), structure créée dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et du Protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine. Cette architecture repose sur un partage des rôles entre l'UA et les mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui font partie intégrante du nouveau cadre d'action. Son objectif est de déployer des missions de soutien à la paix et d'intervention, en utilisant des contingents multidisciplinaires en attente, avec des composantes civiles, de police et militaires, stationnées dans leur pays d'origine aussitôt que

requis ». Cette force a été déclarée pleinement opérationnelle à l'issue de la 11e réunion du Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté (CTSDSS) de la Commission de l'UA en octobre 2018 qui s'est basée sur le rapport de l'équipe d'experts dirigée par le Pr Ibrahim GAMBARI.

Composée de cinq brigades en attente, la FAA constitue une réponse pertinente aux multiples défis sécuritaires auxquels l'Afrique reste confrontée et qui sont exacerbés par les questions de frontières.

Certes, des faiblesses liées à un appui logistique et financier imparfait, aux déficits capacitaires, à un processus de prise de décision souvent complexe et lourd, limitent son efficacité. Toutefois, la FAA demeure une initiative pertinente qui contribue à favoriser l'intégration du continent, afin d'y garantir la sécurité.

### II- ..... Pour accompagner l'intégration économique du continent

« L'intégration économique peut être définie comme étant l'élimination des frontières entre deux ou plusieurs économies », disait Jacques PELKMANS. Elle implique le retrait de tous les freins et entraves aux activités économiques transfrontalières qui concernent aussi bien le commerce, le mouvement de la main d'œuvre que la circulation des capitaux.

Incontestablement, cette intégration est une ambition affirmée et une nécessité confirmée par les Etats

africains pour résoudre les questions de frontières. En effet, au regard de la taille des pays africains, elle permet aux Etats de faire ensemble ce qui, à l'échelle d'un seul Etat, aurait été difficile, voire impossible à réaliser. Ainsi, de nombreuses initiatives ont été développées dans le sens d'une plus grande intégration, afin de parvenir à l'unité économique du continent.

Dans son mémoire intitulé « les initiatives d'intégration en Afrique », Papa Lafatime SENE faisait le point du niveau d'intégration des économies du continent, en faisant le constat que des Communautés économiques régionales sont résolument tournées vers un parachèvement de l'intégration du continent. Aussi, le traité instituant la Communauté Economique Africaine (CEA) passe-t-il par une économie continentale et des politiques sectorielles ad hoc, pour parvenir à une intégration globale.

Toutefois, des facteurs objectifs limitent la réalisation d'une véritable intégration du continent. Ceux-ci sont entre autres le protectionnisme, le non-respect des engagements pris et le manque de moyens logistiques et financiers.

En dépit desdits facteurs limitants, l'UA maintient le cap de la transformation de la frontière-barrière en passerelle de solidarité et de confiance mutuelle qui se traduira par l'effacement des zones transfrontalières en zones de partage et de développement des espaces de planification.

Par ailleurs, avec le projet structurant de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), l'Afrique se tourne résolument vers





le renforcement de l'intégration du continent.

En effet, adoptée le 21 mars 2018 à Kigali, elle est entrée en vigueur le 30 mai 2019. Mais la mise en œuvre a été formellement entérinée le 22 décembre 2020 à Addis Abéba. La ZLECA ambitionne de créer la plus grande zone de libre-échange au monde, avec un marché de plus de 1,2 milliard de personnes et un PIB de 2500 milliards de dollars. Incontestablement, la réussite de la ZLECA sera une véritable opportunité pour l'Afrique dans sa quête de résolution des questions liées aux frontières par une intégration renforcée de nos économies comme le soutient David Luke, coordonnateur du Centre africain pour la politique commerciale de la Commission économique pour l'Afrique.

### **III- ..... Jusqu'au couronnement de l'Intégration par les peuples**

Grand visionnaire, Kwame NKRUMAH avait théorisé « l'unité des peuples et des Etats africains comme étant la grande arme pour sortir le continent de son état de sous-développement ». Aujourd'hui, plus qu'hier, l'idée théorisée par Nkrumah reste plus que d'actualité pour résoudre

les questions de frontières.

La première option est d'en sortir « par le haut » c'est-à-dire par le renforcement des capacités des organisations régionales de l'UA autour des cinq communautés économiques régionales (CER). Cette voie a été défendue par Catherine COQUERY-VIDROVITCH dans sa contribution intitulée « Frontières africaines et mondialisation » .

La seconde option est d'en sortir « par le bas », c'est-à-dire une intégration par le biais du rapprochement des populations autour des solidarités (familiales, ethniques) pour survivre dans des conditions de vie précaires.

Force est de reconnaître que la conférence de Berlin en 1885 a procédé, non seulement au partage des territoires africains, mais aussi et surtout à la dislocation des peuples. En effet, ce partage a séparé des frères et des sœurs en les plaçant de part et d'autre d'une ligne arbitrairement tracée, sans tenir compte des us et coutumes.

Dans ce contexte, la prise en compte des traditions et des coutumes dans la prévention et la résolution des conflits dans les zones transfrontalières reste un élément très important voire incontournable.

C'est pourquoi, il conviendra d'abord, de garantir des frontières ouvertes mais sécurisées, en facilitant la mobilité des populations locales et les échanges informels entre elles. Ceux-ci permettraient d'assurer des moyens de survie et surtout une stabilité sociale dans la zone.

Ensuite, il s'agira de favoriser les politiques frontalières qui promeuvent les valeurs traditionnelles, les échanges culturels transfrontaliers et la cohésion sociale entre ces peuples. Ainsi, tous les moyens basés sur les valeurs sociales pourraient être mis en œuvre à cette fin.

En définitive, la problématique des frontières se trouve au cœur des préoccupations des Etats et des citoyens. Sa gestion et son appropriation peuvent participer à la promotion d'une Afrique prospère, surmontant les goulots d'étranglement qui plombent son développement. En cela, les Forces armées ont un rôle majeur à jouer, du fait de leur bon maillage et des interactions qui existent entre les acteurs de la sécurité au niveau régional et continental. Au-delà de l'action des Forces de défense et de sécurité, l'intégration, économique et des peuples devrait être érigée au rang de priorité, afin de résoudre de façon durable les conflits liés aux frontières et d'insérer davantage l'Afrique dans la mondialisation.



**Colonel Amadou Moussa NDIR**  
Commandant la Zone Militaire 2

## **LE DISPOSITIF OPERATIONNEL INTEGRE DE GESTION DE LA SECURITE TRANSFRONTALIERE AU NIVEAU DE LA REGION DE SAINT-LOUIS**

L'un des principes majeurs du concept de défense et de sécurité nationale demeure sa globalité. Sous ce prisme, l'ensemble des acteurs, des moyens et des actions tendent vers un seul et même but : faire face de manière coordonnée et efficace aux périls sécuritaires (entre autres) pouvant affecter le fonctionnement de l'Etat et l'intégrité des populations et de leurs biens.

Dans la pratique, cette globalité est déclinée au niveau local par les forces de défense et de sécurité, en liaison avec les administrations déconcentrées. Cette approche est particulièrement cruciale pour les zones frontalières, réceptacles de multiples défis sécuritaires internes et que la géographie expose aux répercussions du contexte sous-régional.

A cet égard, la région de

Saint-Louis reste marquée par une longue ligne frontalière dont la gestion recoupe à la fois des préoccupations de défense et de sécurité, si tant est que le contexte actuel et la versatilité des situations permettent d'entrevoir une cloison étanche entre ces deux notions.

Sous ce rapport, la prise en charge locale des questions de sécurité transfrontalière met en lumière la nécessité d'agir au sein d'un dispositif intégré, apte à garantir le partage d'informations/renseignements et de permettre la mise en œuvre de mesures d'anticipation ou de riposte appropriées.

A cet effet, l'existence de cadres formels, l'exécution d'actions mixtes planifiées ou conjointes structurent le dispositif opérationnel permettant la gestion intégrée de la sécurité transfrontalière dans la région de Saint-Louis.

### **DES CADRES FORMELS, EN NATIONAL OU BIPARTITE**

Compte tenu de la diversité des compétences et de la nécessaire collaboration avec les autorités administratives, la gestion de la sécurité transfrontalière ne saurait s'affranchir de cadres formels permettant le partage d'informations et la coordination des actions si nécessaire.

A l'échelle de la région de Saint-Louis, le Comité régional de sécurité reste la première instance d'intégration des forces de défense et de sécurité respectives ainsi que des autorités administratives.

Instance régulière, elle rassemble autour du Gouverneur de région les responsables en charge de la sécurité intérieure, de la défense militaire, de la police des frontières, de la défense économique, de la police de

Article 13 du protocole du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine.

Le Pr GAMBARI a été désigné à la tête d'une équipe de vérification mise en place par l'UA, avec pour mission de vérifier l'opérationnalité des cinq brigades qui composent les cinq Communautés économiques régionales (CER). Son rapport parfois critique, a suggéré à la Commission, au cours d'une réunion au siège de l'UA, de déclarer la FAA opérationnelle et a recommandé de l'employer dans les opérations de soutien à la paix.

Jacques Pelkmans est Professeur d'intégration économique européenne à l'Université de Maastricht.

Voir Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, troisième publication de la commission de l'UA, 2011, p. 15.

Voir rapport du président de la Commission de l'UA de 2018.

Source UA, décembre 2020

Voir Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Frontières africaines et mondialisation » in « Histoire@ Politique », Revue électronique du centre d'histoire de science Po, n°17, mai -juillet 2012





l'environnement mais également de la sécurité sanitaire. Au chapitre de ses préoccupations, figure notamment la situation sécuritaire frontalière et transfrontalière, qui fait à chaque séance l'objet de présentations par les structures impliquées et d'analyses par l'ensemble du comité.

Egalement membres du comité, les cellules déconcentrées en charge de la documentation fournissent les informations pertinentes pour permettre aux unités de manœuvre d'adapter leur posture, de réorienter leurs plans de nomadisation ou de recherche du renseignement.

Dans sa déclinaison antiterroriste, le comité régional de sécurité devient le Cadre régional de coordination des opérations des unités de lutte antiterroriste (CRCO). Il peut représenter un autre niveau du dispositif intégré de gestion de la sécurité transfrontalière, quoique son champ d'action cible particulièrement les agressions à motivation terroriste. En effet, dans l'éventualité d'une agression de ce type survenant dans la zone frontalière, le CRCO qui intègre toutes les compétences des FDS et de l'administration serait l'instance en charge de coordonner l'action des intervenants.

Hormis ces structures, le partenariat opérationnel bipartite entre FDS déployées sur le territoire de la Zone militaire n°2 et leurs homologues de la République islamique de Mauritanie constitue le deuxième niveau du cadre formel intégré de gestion de la sécurité transfrontalière pour la région de Saint-Louis.

En effet, sur la base d'une convention officielle, les deux parties mènent régulièrement des actions conjointes et mixtes de part et d'autre de la frontière. Une réunion annuelle de planification permet d'établir le programme des patrouilles auxquelles sont associées l'ensemble des forces de défense et de sécurité.

De manière alternative, l'empreinte est marquée par les troupes sur les territoires respectifs des deux Etats, le but étant de mettre en évidence la présence des forces, cultiver la confiance et le dialogue entre forces voisines et asseoir la crédibilité des messages de vigilance portés à l'attention des communautés locales.

Tenant compte du contexte pandémique, les premières patrouilles terrestres et fluviales de cette année ont également porté sur les mesures de lutte contre la COVID-19, avec à l'appui des actions civilo-militaires à base de communication, de distribution de produits d'hygiène et de masques de protection.

Toutefois, en dehors des cadres précités, les actions opérationnelles constituent le deuxième niveau du dispositif intégré de prise en charge de la sécurité aux frontières internationales de la région de Saint-Louis.

#### **DES ACTIONS MIXTES PLANIFIÉES**

En effet, dans le cadre du contrôle de zone qui met un accent particulier sur la bande frontalière, la Zone militaire déroule des missions de

patrouille et de nomadisation qui font l'objet d'une planification semestrielle portée à l'attention des forces de défense et de sécurité locales.

Ainsi, suivant les zones de manœuvre, des représentants de ces FDS sont invités à participer à ces activités, lesquelles leur permettent d'accéder à des zones peu fréquentées et de pouvoir renforcer la documentation sur leur aire d'intervention.

Par ailleurs, ces actions intègrent une dimension interarmées, compte tenu du caractère fluviomaritime de la frontière et de son élongation. Ce qui justifie l'exécution dans les mêmes conditions de patrouilles fluviales ou côtières ainsi que d'un appui aérien dans la surveillance, comme au début de l'exécution de la mesure partagée de fermeture de la frontière pour des raisons de sécurité sanitaire.

Au total, la gestion des aspects sécuritaires liés à la frontière dans la région de Saint-Louis s'appuie sur des cadres formels, respectivement nationaux et bipartites. Cette articulation légitime l'implication des différents acteurs et facilite la coopération opérationnelle transfrontalière.

De par leurs moyens et leur déploiement, les unités de l'Armée jouent un rôle crucial d'impulsion. Toutefois, l'intégration des autres compétences est impérative, compte tenu de la diversité des risques dont la frontière est le réceptacle.



**« LOGER PLUS ET LOGER MIEUX »**





Lt Moussa WADE  
Armée de l'Air

## ARMEE DE L'AIR ET PROTECTION DES FRONTIERES

Face aux potentiels trafics illicites de drogue et d'armes en provenance de l'Amérique du Sud vers l'Europe et vers l'Afrique du Nord, l'Armée de l'Air s'est mise dans une dynamique de renforcement de ses capacités opérationnelles. Afin de remplir adéquatement sa mission principale de défense de l'intégrité du territoire national et de la protection des personnes et des biens, la force aérienne est au-devant des défis sécuritaires nouveaux par la mise en place de procédures et d'actions fortes de protection des franges frontalières terrestre et maritimes en plus de l'ensemble de l'espace aérien. En effet, le Sénégal fait face à un pillage de ses ressources halieutiques et à des risques accrus de pollution marine, qui constituent des défis réels sur le plan socio-économique.

Ainsi, l'Armée de l'air mène régulièrement des missions de surveillance et de protection des frontières mais également des missions d'appui au développement économique, social et sanitaire. Dans ce cadre, des activités sont fréquemment exécutées pour accompagner l'action de l'Etat sénégalais dans la gestion de crises régionales majeures, mais aussi pour



renforcer la protection des populations contre toute menace pouvant provenir de l'extérieur du pays.

Sous ce rapport, l'Armée de l'Air s'est particulièrement illustrée lors des crises sanitaires d'Ebola et de COVID-19. En effet, elle a eu à contribuer de manière significative à ces missions. En effet, l'Armée de l'air a activement participé à la sécurisation des frontières terrestres, marines et aériennes du pays face à ces menaces sanitaires.

Ce fut le cas en 2014 suite à la fermeture de la frontière Sud du pays pour

prévenir la propagation de la maladie à virus hémorragique Ebola dans notre territoire. En plus de mettre en place un corridor humanitaire chargé de coordonner la majeure partie de l'aide internationale au profit des pays affectés par « Ebola », l'Armée de l'air avait mis en œuvre ses moyens aériens pour renforcer la sécurisation de la frontière Sud du pays. Ainsi, un hélicoptère de type Bell 206 avait séjourné en Zone militaire n°4 dans la période du 03 Septembre au 19 Octobre 2014 pour appuyer les troupes terrestres et participer aux opérations de surveillance de la frontière avec la



République de Guinée afin de stopper les flux de personnes qui voulaient à tout prix rejoindre le Sénégal soit pour fuir la maladie, soit pour bénéficier des soins adéquats contre le virus. Un total de soixante-dix (70) heures de vol a été exécuté en vingt-huit (28) sorties durant cette période.

De même face à la crise sanitaire du COVID 19, un aéronef de type King Air 300 a effectué des missions de surveillance dans les zones militaires n°2, 4 et 5 du 27 Avril au 15 mai 2020. Ces dizaines de missions effectuées avaient pour but de collecter des informations sur la circulation des personnes et des biens dans un contexte de couvre-feu et d'état d'urgence liée à la crise sanitaire.

En plus de surveiller les axes secondaires, le King Air a permis de vérifier les sites d'orpillage de la région de Kédougou, afin de s'assurer du respect de la cessation des activités dans ces zones conformément aux recommandations sanitaires.

Egalement, l'Armée de l'Air vient en soutien aux autres composantes des Armées et aux Forces de Défense et

de Sécurité dans l'exécution de leurs missions de protection des frontières.

De par ses caractéristiques, le vecteur aérien reste un moyen efficace pour la surveillance et la recherche de renseignements sur de grandes étendues terrestres et maritimes. Ainsi, les patrouilles aériennes régulières sont effectuées contre :

- le trafic de bois, par les drones de l'Escadron de Reconnaissance Tactique,
- l'immigration clandestine (Opération FRONTTEX),
- la pêche illicite dans les eaux territoriales sénégalaises.

La synergie des efforts notée lors de ces opérations de surveillance et notamment pour l'exploitation « à chaud » du renseignement fournis par le moyen aérien, s'est avérée être un atout majeur dans la préservation de l'intégrité territoriale.

Dans le cadre de l'actuelle montée en puissance de l'Armée de l'air, l'entrée en phase pratique de la redynamisation des projets structurants de l'Armée de l'air lui permettront à terme d'accomplir

convenablement sa mission régalienne de protection des frontières. Il s'agit notamment du projet de surveillance aérienne et de la mise en place d'un Centre de commandement et de contrôle à la Base aérienne de Ouakam.

Dans le cadre du renforcement des capacités de renseignement, surveillance et reconnaissance (ISR), l'acquisition à moyen terme d'un CASA 235 MPA, vecteur aérien de surveillance équipée de radars et de caméras, contribuera au renforcement des capacités de recherche du renseignement et de surveillance de l'Armée de l'air, notamment des espaces maritimes et des franges frontalières terrestres.

En définitive, l'Armée de l'air participe activement aux missions de protection des frontières, mais aussi à la préservation des ressources naturelles du pays. Ainsi, ses moyens aériens sont régulièrement mis à profit dans le cadre d'opérations planifiées ou déclenchées de surveillance et de sécurisation des frontières terrestres, maritimes et aériennes.





Colonel Clément Nasalan  
OPS ZM5

## PARTICIPATION DES ARMÉES À LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE BOIS EN ZONE MILITAIRE N° 5

La mission première des Armées est la défense l'intégrité du territoire national et la protection des populations et leurs. Dans le cadre de l'exécution de cette mission régaliennne, les Armées participent, aux côtés ou en soutien des autres forces paramilitaires à la lutte contre les trafics illicites, en particulier celui du bois. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de ce phénomène et du risque qu'il fait peser sur l'écosystème, l'Armée a été instruite par le Président de la République, le 3 mars 2015, de participer à la protection de l'environnement aux côtés du service des Eaux et forêts et de la Gendarmerie nationale.

### L'armée, un acteur principal de lutte contre la déforestation.

Le déploiement des unités de l'armée sénégalaise dans tout le territoire national et en particulier dans les zones frontalières en fait un acteur



majeur de la lutte contre la coupe illicite de bois et l'exportation des produits ligneux vers les pays voisins. A Ziguinchor, l'une des régions ayant subi le plus la déforestation au cours de ces dernières années, le dispositif opérationnel de contrôle de zone, visant à restreindre la liberté d'action des groupes armés, prend également

en compte la lutte contre l'exploitation illicite des vingt-huit (28) forêts classées que compte la région. Au-delà de la mission opérationnelle, les postes militaires installés le long de la frontière avec la Gambie surveillent et contrôlent quotidiennement les couloirs d'infiltration des trafiquants et d'exportation du bois vers ce

pays voisin, qui est la principale destination du bois illégalement coupé dans notre pays.

### Conduite d'actions périodiques majeures de lutte contre le trafic de bois

En complément des activités quotidiennes de lutte contre le trafic de bois, l'Armée mène périodiquement des opérations autonomes ou combinées (avec les autres forces militaires et paramilitaires) de lutte contre la coupe illicite et les trafics de bois. Ces opérations, généralement de courte durée, consistent sur la base du renseignement, à mener des ratissages sur les zones de coupe

L'Armée engage de plus en plus des aéronefs et des drones dans la lutte contre l'exploitation abusive des forêts. L'engagement récent de ces vecteurs a amélioré l'efficacité des actions de lutte contre le trafic de bois. En effet, l'emploi de ces moyens aériens a un effet dissuasif sur les trafiquants car permettant de déceler plus facilement les zones de coupe ou les véhicules transportant le bois. En outre, ces vecteurs aériens collectent des informations permettant de mieux planifier et d'orienter les actions des unités sur le terrain pour plus d'efficacité.

### Un important bilan réalisé au cours de l'année 2020.

Ainsi la mobilité des unités, l'exploitation des renseignements précis, l'action de jour comme de nuit au plus près des zones de coupes et des pistes menant vers les pays voisins d'exportation, ont permis aux Armées de participer de façon déterminante à lutter contre l'exploitation et le trafic illicite de bois. Le bilan de l'année 2020 se chiffre à plus de 750 troncs, 1406 lattes de palmier, des centaines de billons, de planches, de chevrons de poutrelles, de sacs de charbon, une dizaine de tronçonneuses, 14 motos, 08 camions et 49 personnes interpellées. Il convient de rappeler qu'à l'issue de chaque opération, le bois et les matériels d'exploitation saisis ainsi que les personnes interpellées sont systématiquement remis aux services compétents, en l'occurrence les Eaux et forêts et la gendarmerie nationale.







Lieutenant-colonel Narcisse J.L. MANGA  
Chef de la Division administration domaine

## ADMINISTRATION DU DOMAINE MILITAIRE : ENJEUX ET DEFIS

Le domaine militaire comprend l'ensemble des biens immobiliers (bâtiments et terrains) nécessaires au stationnement et aux activités des Armées. L'Etat est le PROPRIETAIRE de ce domaine et le Ministère des Forces Armées qui peut en disposer en est l'AFFECTATAIRE. La Direction du Génie militaire et de l'infrastructure des Armées, Service constructeur des Armées est chargé de l'administration du domaine immobilier affecté aux Armées. A ce titre, elle s'assure la bonne exécution du Programme immobilier des Armées conformément aux orientations du Commandement et en cohérence avec la Politique immobilière de l'Etat.

Elément essentiel de la Direction du Génie militaire, la Division Administration-Domaine comprend 02 bureaux dont l'un est chargé de la gestion des contrats (commande publique et prestation privée) et l'autre de l'administration du patrimoine immobilier des Armées.

Le rôle du Bureau Domaine est de s'assurer de la bonne exécution de toutes les opérations relatives à la gestion, la conservation, la construction, l'aménagement, l'entretien, l'attribution, l'utilisation et surtout la surveillance et la police des immeubles militaires.

**Toutefois, face à l'expansion urbaine et aux pressions inhérentes à la spéculation foncière, les enjeux et défis liés à la bonne préservation du domaine militaire sont énormes.** L'enjeu majeur auquel nous sommes confrontés est relatif à l'immatriculation du patrimoine



existant et des nouvelles acquisitions tandis que le défi permanent demeure la conservation et la gestion efficaces du patrimoine.

En effet, le domaine militaire est constitué de terrains immatriculés (titre foncier) mais surtout d'emprises non encore immatriculées (relevant du domaine national). L'immatriculation des emprises occupées ou affectées aux Armées est devenue aujourd'hui un impératif, compte tenu de leur vulnérabilité et des agressions répétées. Il s'agit des empiètements et occupations irrégulières du domaine militaire par des tiers, en particulier dans les terrains de manœuvre, les zones de saut et les champs de tir. Pour cela, certaines mesures déjà prises doivent être poursuivies :

- sécuriser le domaine militaire par une immatriculation et inscription définitive au Livre foncier de l'Etat ;

- poursuivre l'acquisition de nouvelles emprises

pour accompagner la montée en puissance des Armées horizon 2025 ;

- poursuivre la sécurisation physique des cantonnements par la construction de murs de clôture;

**Se doter d'un Système Automatisé de Gestion des Ressources Immobilières (SAGRI) ;**

- former et recruter un personnel qualifié pour la gestion du domaine ;

- La prise d'actes administratifs et juridiques **interdisant les projets de construction à moins de cinquante mètres des cantonnements militaires**, pour mettre un terme aux violations fréquentes du principe de sécurité stipulant que ces zones doivent être frappées de la clause « non aedificandi »;

- enfin, la reconstitution par les services compétents de l'Etat des limites du domaine militaire pour les emprises ayant fait l'objet de désaffectations partielles et **la prise de décrets d'affectation définitive des superficies résiduelles aux Armées** pour contribuer à faciliter leur sécurisation.

Au bilan, malgré les difficultés rencontrées et les dysfonctionnements administratifs constatés dans le processus de régularisation administrative des assiettes foncières attribuées aux Armées, le Bureau Domaine poursuit l'effort d'immatriculation initié en vue de recenser et ensuite constituer le corpus légal de ressources immobilières pour une gestion efficace.



Commandant Amady DIA  
Chef de Bureau contrôle-suivi-réception

## PLAN GLOBAL DES INFRASTRUCTURES



Les conditions optimales de performance, telles que voulues par le Chef d'état-major général des Armées, exigent de disposer d'infrastructures de qualité et bien entretenues. Or, l'inadaptation du patrimoine bâti aux besoins actuels des Armées et la faiblesse du budget alloué à la Direction du génie militaire, n'ont jusque là pas permis d'améliorer sensiblement le cadre des infrastructures.

**C'est pourquoi, le CEMGA, conscient de l'enjeu que représente le volet infrastructure dans l'amélioration des conditions de vie et de travail, a bien voulu mettre en place un plan global de réhabilitation et de modernisation des cantonnements militaires sur toute l'étendue du territoire national.**

Afin de garantir une qualité des infrastructures, des exigences ont été apportées sur la standardisation de l'architecture, le choix des matériaux et le suivi rigoureux des chantiers. Enfin, pour assurer la pérennité des investissements, un plan d'entretien efficace est en étude.

D'abord, il était nécessaire d'harmoniser la forme des bâtiments, qui désormais doivent obéir à une cohérence, basée sur une architecture martiale et imposante, inspirée de nos valeurs socioculturelles. Conçues dans une uniformité rigoureuse, les infrastructures doivent, à vue d'œil, refléter la stature de l'Armée. Beaucoup d'efforts ont été fournis dans la conception, pour offrir le maximum de commodité et de sécurité.

Ensuite, le choix des matériaux et le suivi rigoureux des chantiers, sont des facteurs importants qui permettent de garantir une bonne qualité



des infrastructures. De ce fait, les matériaux des différents corps d'état sont d'abord validés par la Division Infrastructures Travaux (DIT), avant leur utilisation sur les chantiers. Ces derniers connaissent également un suivi régulier, assuré par les chefs d'Annexe au niveau de chaque zone. Ils sont commandés par les chefs de Secteur chargés de l'organisation, de la conduite et de la surveillance des chantiers. Ils sont responsables devant le chef DIT du fonctionnement du service sur le territoire de leur secteur du fait qu'ils sont organes d'exécution.

Enfin, il ne servirait à rien de fournir tant d'efforts, si un système efficace d'entretien n'est pas mis en place. C'est pourquoi, la DIT est en train d'élaborer un plan d'entretien qui devra assurer une maintenance efficace de l'infrastructure dans le long terme. Ce plan exige d'abord à ce que l'on dispose d'un ATLAS complet de toute l'infrastructure militaire, outil qui permettra dans un premier temps d'évaluer le coût de l'entretien et un suivi des plans des différents réseaux enterrés. Ce document est en cours de finalisation pour les nouveaux cantonnements et une réflexion est lancée pour l'établir au profit des anciens camps.

En définitive, en moins de deux ans, des efforts colossaux ont été consentis pour rattraper des décennies de retard accusés dans le domaine des infrastructures. La tâche est certes loin d'être facile, mais la mise en place de procédures efficaces a permis de faire face aux nombreuses sollicitations. Le plan d'entretien en cours d'étude, devra assurer une meilleure maintenance des bâtiments, seule gage de la pérennité des investissements.



Le feu adjudant Mansour Diouf est né le 31 décembre 1966 à Thiaré, dans le département de Fatick. Incorporé le 1<sup>er</sup> septembre 1986 pour le compte du contingent 1986/3, il est affecté au 12<sup>ème</sup> Bataillon d'Instruction p/c dudit jour.

Du 12<sup>o</sup> Bataillon d'instruction, il est affecté successivement au 1<sup>er</sup> Bataillon d'Infanterie p/c du 1<sup>er</sup> janvier 1987, au BATCOS p/c 1<sup>er</sup> août 1993, au 12<sup>ème</sup> Bataillon d'Instruction p/c du 19 novembre 1994, au 5<sup>ème</sup> Bataillon d'Infanterie p/c du 24 août 2000 et au BHR p/c du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Mansour DIOUF a suivi un stage nautique commandos du 9 au 22 octobre 1989 au centre d'entraînement tactique n°1 de Ngor.

Après avoir fait ses armes dans l'infanterie, repéré grâce

à ses talents rédactionnels et d'éminentes qualités qui le prédisposaient à la communication, le Caporal-Chef Mansour DIOUF a été affecté à la DIRPA.

Il est titulaire du BS1 Communication p/c du 1er janvier 2012.

Reporter hors pair, scénariste et parolier talentueux, l'Adjudant Mansour Diouf a à son actif de nombreux textes.

Il est décédé le vendredi 15 mai 2020 à l'Hôpital Principal de Dakar, suite à un malaise survenu dans le studio radio, juste au moment où l'émission du week-end venait d'être bouclée.

Il constitue un exemple de professionnalisme et d'engagement pour les jeunes reporters. C'est pourquoi le CEMGA a bien voulu faire de lui le parrain de ce studio où il a consacré de longues heures à la production.



Né le 22 mars 1952 à Dakar, l'AMDjibrila a été incorporé le 1er mai 1971. Après avoir servi dans les unités d'infanterie, il a suivi plusieurs formations de spécialisation au Sénégal (certificat pratique projectionniste cinéma en 1973), en France (certificat de l'école française des industries graphiques en 1987, certificat de conducteur machine offset en 1987) en Tunisie (brevet élémentaire imprimeur labeur en 1993, brevet supérieur imprimeur labeur en 1996).

L'Adjudant-Major Djibril INDIAYE, a servi au niveau de l'imprimerie de 1977 à 1987 comme conducteur machine offset puis jusqu'à sa limite d'âge le 22 mars 2008 comme chef de service, qui dispose du temps de service le plus long à cet emploi, avec 22 ans et 22 jours.

A travers l'hommage qui lui est fait ce jour, le Commandement a voulu magnifier, ici même au cœur de l'EMGA, la catégorie des sous-officiers qui rendent des services de qualité dans la discipline et l'abnégation.







Dentiste Lt colonel Khadessa SY DIAO , cheffe division Genre , et  
Capitaine El hadji Mohamed Diagne, chef ex CCF/DGF/EMGA

## GENRE ET MOBILITE DANS LES ARMEES

L'approche genre dans les Armées fait référence à la prise en compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes militaires dans toutes les activités, tous les projets, programmes et décisions du Commandement. Si on se réfère à cette définition, beaucoup d'aspects de la vie militaire peuvent être analysés sous l'angle du genre, notamment la mobilité.

En effet, nous sommes héritiers d'une ancienne tradition où la femme tient un statut plutôt sédentaire dans la société. Elle est souvent réduite aux obligations d'épouse et de femme de foyer.

Toutefois, conscient des profondes mutations qui touchent les sociétés, le Sénégal s'est largement investi dans le combat de l'équité et l'égalité homme et femme. A travers sa politique genre, les métiers et les fonctions auparavant réservés aux hommes, sont désormais ouverts aux femmes. Subséquemment,

la mobilité affecte aujourd'hui tout le monde, quel que soit le genre, à des degrés variables.

Cette mobilité, plus apparente dans le domaine militaire, s'applique aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre (OPIN ou OPEX) aux hommes et aux femmes engagées sous les drapeaux. De ce fait, l'étude de ce changement de modèle sous l'angle du genre devient une nécessité.

Pour rappel, le terme « mobilité » englobe la capacité pour un militaire de changer de place, ou de fonction. Ainsi, il peut s'agir d'une mobilité géographique, par le biais des affectations ou d'une mobilité fonctionnelle correspondant à un changement d'emploi.

Nous nous intéresserons dans cet article à la mobilité des femmes militaires.

Concernant la mobilité géographique, les affectations des personnels militaires féminins (PMF) des Armées obéissent aux critères définis par le programme annuel de mutation des Armées qui s'applique à tous les militaires.

L'affectation du personnel militaire féminin est liée à la spécificité et la position géographique du corps de destination.

Une étude portant sur 43 formations, y inclus les Centre d'entraînement tactique (CET) et également les écoles, 10 ne comptent pas de PMF ou elles y sont faiblement représentées. Il s'agit principalement des Unités de réserve générale, des bataillons de reconnaissance et d'appui, des bataillons territoriaux et des écoles militaires d'officiers (ENOA, EAI....)

Force est de constater que les exigences physiques au niveau des unités de réserve générale sont souvent plus fortes, en raison de la nature des missions mais également des contraintes liées au port de l'armement et des équipements de protection. De plus, la vie en opération est souvent caractérisée par la rusticité, la précarité des conditions de vie et une promiscuité difficile. Ceci ne constitue pas une incompatibilité mais peut représenter un frein plus prononcé chez les femmes en matière de mutation.

Au niveau des écoles, l'étude précitée démontre l'absence de personnels féminins d'encadrement. Or dans un contexte de prise en compte du genre, la présence de femmes militaires dans l'équipe d'encadrement et de commandement devient même une exigence. A titre d'exemple, l'Ecole militaire de santé qui produit le plus grand nombre de personnels officiers féminins des Armées ne compte aucun personnel militaire féminin dans la Chaîne de commandement.

Généralement, les bataillons de services enregistrent plus de présence des PMF tels que les Bataillons de santé, d'intendance, du matériel, des transmissions. Ainsi le domaine de mobilité du PMF est réduit à ces corps de service localisés pour la plupart à Dakar.

Par ailleurs, la mobilité des PMF est confrontée à des contraintes telles que :

- La faiblesse ou l'insuffisance des infrastructures d'accueil des PMF dans les corps.

Or, une des indications prioritaires de la Stratégie Sectorielle Genre des Forces Armées Sénégalaises SSG/FAS pour renforcer l'intégration des femmes dans les Armées reste la mise en place d'infrastructures adéquates et en nombre suffisant capables d'absorber la demande en logements des PMF. En effet, tenant compte de leurs spécificités, les femmes militaires devraient trouver leur équilibre et épanouissement professionnel et

personnel en particulier dans les logements qui leur sont attribués.

- La compatibilité entre vie militaire et vie familiale.

En effet, le rapprochement familial est très difficile à exécuter lorsque tous les conjoints sont en activité. De plus, la rareté des centres éducatifs de qualité pour les enfants font que les militaires éprouvent rarement le désir de se mouvoir.

- La parfois difficile adaptation des diplômés et emplois notamment le cas des femmes sous-officiers titulaires de diplôme d'infanterie mais employées à des postes administratifs dont les causes sont à trouver dans les problèmes d'affectations dans les unités de réserve générale (énoncés plus haut).

Pour améliorer et accompagner la mobilité des militaires surtout des PMF, quelques recommandations sont à formuler notamment :

- renforcer du point de vue quantitatif et qualitatif les logements dédiés aux militaires afin de couvrir également les besoins des PMF ;

- mettre en place de crèches/ garderies dans toutes les places d'armes (de la Zone 1 à Zone 7) pour soutenir socialement les militaires ;

- soutenir les mutations pour rapprochement de conjoints dans la mesure du possible ; l'Armée, même si elle s'efforce de prendre en compte cette dimension, ne peut pas nécessairement muter toujours en même temps et au même endroit deux conjoints militaires ;

- se préparer au changement de perception, à la déconstruction progressive de certaines réalités socio-culturelles afin de (faire) accepter et rendre effective la présence de femmes dans les URG dans des conditions optimales.







Lieutenant de vaisseau Amadou DIALLO  
Chef Bureau organisation EMG/DEO

## LA CRÉATION D'UNITÉS LÉGÈRES DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION : UNE NÉCESSITÉ POUR ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES GAT AU SÉNÉGAL



L'instabilité actuelle de l'environnement international tient à la juxtaposition d'États fortement structurés, tant par leur organisation interne que par les liens qu'ils tissent entre eux, et de zones troublées qui constituent, au moins potentiellement, autant de foyers de crises.

A cela s'ajoutent des menaces se situant hors des rapports interétatiques traditionnels, qu'il s'agisse de l'activité de mouvements nationalistes ou terroristes, du crime organisé, de trafics d'armes ou de drogue. Dans cet environnement complexe, le Sénégal connaît actuellement des menaces directes à proximité de ses frontières, entretenues par les groupes armés terroristes (GAT).

La nature fugace de ces GAT est en partie liée à leur capacité à se regrouper ponctuellement afin de mener une action de force avant de se disperser pour échapper à une confrontation directe non voulue. Cette fluidité qui a porté ses fruits dans le temps leur est en partie conférée par l'utilisation de moyens rudimentaires, notamment des motocyclettes.

En effet, la résilience des GAT est le résultat d'une constante adaptation qui passe par l'utilisation de moyens peu coûteux pour causer de l'attrition sur les moyens des armées conventionnelles. Cette intelligence de situation a été mise à profit pour concevoir des modes d'action qui limitent leur vulnérabilité lors des regroupements avant et après action.

C'est face à cette réalité que les militaires français de Barkhane ont élaboré le concept des unités légères de reconnaissance et d'intervention (ULRI) au profit des Forces armées maliennes. L'objectif visé était de contre-carrer les tactiques d'évitement des GAT, en leur retirant le choix du cadre espace-temps pour mener un combat décisif, sur une cible principale. Après une formation de trois semaines, à Ménaka, ces unités ont été opérationnalisées en août 2020 et se sont avérées efficaces dans le Nord Mali. Une compagnie classique est forte de quatre sections comprenant chacune six motos et quatre véhicules.

### Avantages

Les armées sénégalaises pourraient s'inspirer de ce modèle pour accroître les capacités des unités de reconnaissance conventionnelles dans les zones particulièrement difficiles d'accès et pouvant servir de refuges aux GAT, principalement dans les zones militaires n°2 et n°4.

Dans ce cadre, l'utilisation des motocyclettes pourrait y contribuer, notamment par leur capacité à opérer en dehors des axes principaux et pistes, permettant ainsi un marquage de l'adversaire, de la prise de contact à la phase de destruction.

La création d'unités légères de reconnaissance et d'intervention pourrait apporter une plus-value tactique dans les zones peu peuplées, ayant un maillage routier peu dense. En effet, leur capacité à se rendre dans les zones reculées contribuerait à marquer la présence de l'État tout en mitigeant le caractère lacunaire de certaines portions du territoire national.

### Emploi et Organisation

S'agissant de l'emploi de l'unité, il devrait être dédié à la recherche et à l'interception des éléments infiltrés. Ainsi, la vocation des ULRI n'est pas uniquement dédiée au renseignement tactique ; elles doivent pouvoir engager et détruire un adversaire à sa portée, ou le fixer en vue de sa neutralisation par d'autres moyens, idéalement aériens.

Les ULRI pourraient être soit centralisées au niveau de l'État-major général des Armées sous la coupole de la Chaîne renseignement, soit décentralisées au niveau des Zones militaires. La première option présenterait l'avantage de concentrer les moyens de recherche de renseignement et subséquemment d'en faciliter le traitement, même si elle induirait un éloignement des zones d'intérêts que sont les zones militaires, ainsi que les délais d'intervention.

En revanche, la décentralisation de ces unités au niveau des zones offrirait une réponse locale immédiate et une maîtrise du milieu dans lequel elles seraient appelées à opérer. Dans ce cas, les ULRI



pourraient s'inscrire dans la quaternalisation des Bataillon de Reconnaissance et d'Appui.

Quant à leur organisation, si le modèle éprouvé de Barkhane semble pertinent, des améliorations restent toutefois possibles. En effet, le concept se base sur la mobilité des motos et l'appui des pick-up montés. Mais la mobilité, bien qu'appréciable, des pick-up pourrait être améliorée par des véhicules type « buggies » ou similaires, afin de rapprocher l'appui et donner la latitude aux motos de s'éloigner des pistes. Par ailleurs, une section pourrait être armée simultanément de pick-up et de motos. Une ULRI pourrait dès lors compter idéalement quatre sections montées sur 24 motos et 16 pick-up, soit un effectif total de quatre-vingt-six militaires par compagnie.

Enfin, le choix de la moto devrait se porter sur une monture peu couteuse et robuste, capable de se mouvoir en tout terrain. A titre d'exemple, la moto LF200 GY, récemment acquise par certaines directions de service des Armées, présente les caractéristiques requises.

Pour toutes ces raisons, la création d'unités légères de reconnaissance et d'intervention contribuerait à améliorer la réponse des Armées aux menaces terroristes qui pèsent sur le Sénégal.

Ainsi, la mise en place des ULRI, en plus de contribuer à la lutte contre les défis transfrontaliers, inscrirait davantage les Armées dans une mutation constante d'adaptation de leur organisation, équipements et matériels, et subséquemment à la formation et l'entraînement du personnel, à l'évolution de l'environnement géopolitique, à la nouvelle conflictualité et aux menaces contemporaines caractérisés par leur fluidité.





Général de division Mamadou GAYE  
Sous-chef d'Etat-major general des Armées

## LES TRADITIONS DANS LES ARMEES : FACTEUR DE COHESION ET DE SUPERIORITE OPERATIONNELLE

*« Les traditions sont ancrées dans les armées comme un lien de sang, car la tradition est à l'unité ce que l'honneur est à l'homme. Il serait donc bien hasardeux de les remettre en cause, au risque de perturber l'équilibre de la formation comme la transmission du savoir-faire et du savoir-être. »*

*Brunot Mignot*



La tradition militaire, communément appelée « les traditions militaires », est un ensemble de pratiques, d'us et coutumes, de rituels solennels ou non, marquant l'esprit de corps et entretenant l'héritage du passé des unités et leur mémoire transmise de génération en génération. Intimement associées à une formation militaire (unité élémentaire, corps, etc.), elles revêtent une importance primordiale dans le développement de l'humilité, du courage à toute épreuve, de l'esprit de dépassement et de discipline, composantes essentielles de l'esprit guerrier du combattant.

C'est pourquoi, il est essentiel de les perpétuer au bénéfice de la cohésion et de la consolidation des forces morales des unités du fait de leur fonction cohésive et de leur impact dans le raffermissement et la consolidation de l'esprit guerrier du terrien.

Fonction cohésive et identitaire des traditions militaires

La cohésion est l'âme du combat et la meilleure parade à toutes les formes d'adversité. Elle prend naissance dans le sentiment d'appartenance à une équipe, une famille puis grandit dans le

culte de l'esprit de corps avant de s'épanouir dans la pleine possession de l'Ethos du combattant, c'est à dire la fierté et l'honneur d'appartenir à la grande famille des hommes d'action. C'est dans ce cadre que les actions de traditions méritent d'être redynamisées, car elles sont à la fois sources de mémoire et gages de fidélité à notre sacerdoce.

La tradition est donc perçue comme un ensemble disparate de rites, de valeurs, d'objets, de comportements, de réflexes langagiers, soit un faisceau de faits culturels s'inscrivant

dans un héritage commun. En effet, par la célébration du passé, les militaires construisent un patrimoine partagé, qui fournit le substrat d'une culture professionnelle vivace et des pratiques symboliques qui permettent à l'institution militaire d'exprimer la cohésion et l'esprit de corps. La prégnance de la mémoire et de la tradition se manifeste également au plan énonciatif, en contribuant à édifier un style communicatif spécifique. C'est tout le sens qu'il faut donner à la symbolique qui entoure les cérémoniaux militaires dont les prises d'armes, les fêtes patronales, la présentation au drapeau, les parrainages, les baptêmes de promotion, la prestation de serment, etc.

D'abord, cette fonction cohésive de la tradition permet d'éviter l'éclatement d'une unité en chapelles rivales composées de techniciens et susceptible de fragiliser les fondements d'unité des formations.

Ensuite, les traditions militaires constituent un lien ombilical et affectif entre diverses générations d'une formation. Dans l'Armée de terre, par exemple, ce lien est jalousement entretenu aussi bien par les membres de la formation que par ses anciens souvent considérés comme les gardiens du temple. C'est ainsi qu'on distingue les particularités liées à l'esprit commando, para, artilleur, cavalier, fantassin, etc. Emblématiques et propres à chaque arme, elles se perpétuent de génération en génération, racontent l'histoire des unités et rappellent les hauts faits d'armes de l'Armée de terre. C'est ainsi que les traditions entretiennent, dans le même esprit, la culture d'arme spécifique aussi bien dans l'Armée de l'Air (journée des anciens, semaine de l'aviateur, journée des sous-officiers, etc.) que dans la Marine nationale (symbolique du pavois, du pavillon, honneurs au sifflet, saluts au canon, traditions du carré, etc.) et au sein des Directions de service (fêtes patronales). Dans cet esprit, la sacralité et le culte des anciens trouvent tout son sens du fait qu'ils sont dépositaires des traditions à transmettre aux néophytes à l'épreuve des « bahutages » et autres rites d'intégration.

Les traditions militaires ont également une fonction normative et identitaire du fait de la spécificité militaire car, devenir militaire, c'est traverser une frontière immatérielle, faite de comportements, de rites, de représentations

et de symboles. L'entrée dans ce milieu professionnel s'accompagne d'un phénomène de transition, d'acculturation, sans lequel nul ne peut espérer devenir militaire à part entière. La condition de militaire ne peut pas être décrite comme une simple appartenance administrative : il s'agit avant tout d'une adhésion à une culture spécifique, ou plutôt à un emboîtement de cultures locales, au niveau de l'arme d'abord, puis de la spécialité, et enfin de l'unité ; ces périmètres concentriques dessinent les contours de la « militarité » – ce qui différencie radicalement un militaire d'un civil.

### Traditions et consolidation de l'esprit guerrier (cas Armée de Terre)

Doyenne des Armées, héritière d'une riche tradition et composante essentielle de la manœuvre interarmées, l'Armée de terre restera le principal instrument par lequel, une nation ou une coalition de forces impose sa volonté sur l'adversaire. Les forces terrestres vont de plus en plus jouer un rôle prépondérant dans les opérations de résolution des conflits et seront ainsi la composante la plus soutenue.

A l'analyse, les forces terrestres vont constamment faire face à de nouveaux

défis sécuritaires. En plus des menaces non traditionnelles, tels que le terrorisme et la guerre de l'information, les enjeux de sécurité humaine, comme la protection des droits de la personne, la détérioration de l'environnement, les pandémies et épidémies ou l'accès sécuritaire à la nourriture, à l'eau et aux ressources énergétiques, constitueront également des sources de préoccupation majeure et de frictions.

Des lors, l'Armée de terre devra donc disposer de forces résilientes « au contact » capables, sans préavis, de changer de postures et de stratégies pour contenir et dominer les menaces dans le long terme. Cette capacité de résistance, d'endurance et d'usure fait appel à des dispositions psychiques et psychologiques individuelles et collectives ainsi que des forces morales et mentales robustes qui constituent le support de la culture de résilience indispensable à l'ascendance sur les résistances adverses.

En plus de la nécessité d'une bonne préparation opérationnelle, l'influence du patrimoine traditionnel des formations terrestres facilitera cette préparation psychologique à surmonter les épreuves de peur, de panique, de revers et d'attrition.

En effet, le rappel permanent de l'histoire des figures héroïques, des hauts faits d'armes et des diverses expériences éprouvées de plusieurs années d'opérations en OPIN et en OPEX, soit dans les contenus muséographiques des salles





d'honneur, soit au cours des fêtes patronales, influenceront nécessairement la combativité et l'esprit d'engagement, sans esprit de recul, vers l'objectif final recherché. Comme révélé par Beverley Raphael, la formation et l'expérience permettent l'anticipation des difficultés potentielles et constituent ainsi des facteurs de diminution de l'impact initial des événements traumatiques du fait qu'elles permettent à l'individu de vivre ces chocs en se sentant «ouillé» pour y faire face, en ayant le sentiment d'avoir des chances véritables de survivre.

En complément de l'éducation et de l'entraînement, les traditions raffermissent l'esprit guerrier...

La préparation des personnels à dominer les stress des engagements opérationnels se rapproche du concept de « robustesse psychologique » ou de « solidité psychologique » (hardiness) développé par les psychologues du Walter Reed Army Institute of Research. Ce concept est un élément fondamental du leadership qui doit avoir une forte influence sur les processus d'adaptation et provoquer un effet modérateur en situation de stress. La robustesse se traduit par une attitude optimiste, d'endurance physique et d'un bon état de santé globale protégeant l'organisme psychosomatique des effets nocifs des événements stressants de l'existence, de l'anxiété et de la dépression. Comme théorisée par la stratégie américaine (Army Personal Readiness and Resilience), elle comporte trois dimensions :

- le sens de l'engagement qui pousse le militaire à s'impliquer pleinement à la réalisation de la mission ;
- le sens de la maîtrise qui repose sur la confiance en elle et en sa capacité à décider ;
- le goût du risque et le sens du défi qui nécessite des efforts personnels et impose de lutter contre des résistances.

Telle est la philosophie incarnée par l'esprit du « Jambaar » qui tire sa force de la fraternité

d'armes, la solidarité, le courage et l'esprit de sacrifice permanent hérité des anciens et entretenu par des générations successives.

C'est cette exaltation du sens de l'honneur et du courage qui a dû inspirer l'écrivain-poète feu Mbaye Gana KÉBÉ, auteur de la célèbre fresque du grand « Jambaar » qui trône majestueusement sur la cour de la devise de l'École nationale des Officiers d'Active (ENOA) : « Homme d'honneur et de serment qui ne recule ni devant la salve nourrie ni devant le lion rouge Sibi, homme fermement accroché aux vertus cardinales, qui se fait pilier superbe, rempart magnifique lorsque tout tremble et s'écroule alentour... ».



C'est tout le sens qu'il faut donner à la redynamisation de la fonction « Traditions » dans les corps, portée par le chef de corps, l'officier des traditions, les commandants d'unité, les Présidents de catégories, etc. Ces valeurs guerrières sublimées dans les Armées sont également magnifiées par les belles devises des différents corps d'élite qui font la fierté des Armées : Semper expedite, En mer pour la Patrie, Bu Dee Jotee, Goor Fit, Xel-Jom ak Fit, Jambaar leegui leegui, En tout temps en tout lieu, la dignité dans l'épreuve, etc.

En définitive, l'esprit guerrier relève d'une force intérieure, à la fois ultime dans la confrontation concrète à la mort qu'elle implique et transcende, car permettant de tendre tout son être vers la victoire. Il n'a de sens que collectivement, la fonction de guerrier servant par définition une communauté.

Sous ce rapport, les traditions ont la principale fonction de développer au sein des Armées les forces morales, l'esprit de corps et la cohésion. En outre, elles consolident la détermination du groupe, développent sa combativité et sa fermeté dans l'épreuve de la guerre. De plus, elles sont confortées par l'exaltation voire la glorification des grandes figures historiques ainsi que des actes de bravoure, de courage et de refus de la soumission conformément à l'enseignement de Goethe : « C'est par la tradition que le passé agit sur nous »

Les Armées sénégalaises sont héritières de ce riche patrimoine, puisé dans notre substrat culturel et forgé dans l'histoire et la noblesse de caractère et ont assumé avec fierté leur belle devise : « on nous tue, on ne nous déshonore pas. » A l'évidence, l'esprit de sacrifice est étroitement lié au sens de l'honneur et de la dignité qui occupe une place de choix dans les valeurs traditionnelles sénégalaises.

En définitive, au-delà de leur caractère autoréférentiel, les traditions jouent surtout un rôle intégrateur, de sauvegarde du culte du sacré et d'une mémoire commune dans une dynamique de promesse de continuité. La supériorité opérationnelle est naturellement soutenue par « l'esprit guerrier » qui procure ce « supplément d'âme » indispensable à l'ascendance sur l'adversaire.

Sous ce rapport, la perpétuation de la mémoire des Armées constitue un enjeu éthique et fonctionnel. En fait, les traditions constituent le ciment de la cohésion et le socle des valeurs guerrières des formations combattantes.

Enfin, en plus de contribuer à rehausser le prestige, le rayonnement et l'image de marque des Armées, les activités de traditions doivent garder toute leur valeur éducative et pédagogique dans le but de forger les forces morales des hommes et des femmes chargées de défendre la patrie par les armes.

# L'éducation de nos enfants est la plus belle ressource du Sénégal



Il faut être sûr de la **Présidence** **Senegal**. Les enfants T'ont un meilleur avenir que les adultes en **Senegal** car ils ont le plus grand espoir pour l'avenir.

Depuis 2012, les enfants d'aujourd'hui ont été encouragés à aller à l'école et à apprendre à lire et à écrire pour avoir un meilleur avenir.

En 2012, plus de 7 000 enfants et enseignants ont été encouragés à aller à l'école et à apprendre à lire et à écrire pour avoir un meilleur avenir.

La **Présidence** **Senegal** veut être encouragée pour les enfants d'aujourd'hui.

**Senegal**  
**Senegal**





# BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



## **BÂTIMENT**

- Gros œuvre (terrassement, béton armé et maçonnerie)
- Second œuvre (Menuiserie bois, aluminium et métallique, plomberie sanitaire, électricité, carrelage, charpenterie, plafonnage, étanchéité, peinture)
- Réhabilitation de Bâtiment

## **TRAVAUX PUBLICS**

- Assainissement
- Routes
- Trottoirs et bordures de route
- Pavages

## **CONTACT**

Téléphone : (+221) 33 821 61 55

Email : [contact@afriacorporate.sn](mailto:contact@afriacorporate.sn)

Adresse : 01, Place de l'indépendance, Immeuble Allumettes